

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SEINE-INFÉRIEURE

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DE LA SÉRIE B

**CHAMBRE DES COMPTES
DE NORMANDIE**

DRESSÉ PAR

M. PAUL LE CACHEUX
Archiviste en Chef de la Seine Inférieure

AVEC LA COLLABORATION DE

M^{lle} MARIE-JOSÈPHE LE CACHEUX
Archiviste-Paléographe, employée aux Archives



ROUEN
IMPRIMERIE LECERF
1934

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DE LA SÉRIE B



CHAMBRE DES COMPTES DE NORMANDIE



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SEINE-INFÉRIEURE

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DE LA SÉRIE B

**CHAMBRE DES COMPTES
DE NORMANDIE**

DRESSÉ PAR

M. PAUL LE CACHEUX
Archiviste en Chef de la Seine Inférieure

AVEC LA COLLABORATION DE

M^{lle} MARIE-JOSÈPHE LE CACHEUX
Archiviste-Paléographe, employée aux Archives



ROUEN
IMPRIMERIE LECERF
1934

INTRODUCTION

Sous le règne d'Henri III, la Normandie fut démembrée du ressort de la Chambre des Comptes de Paris. Un édit, daté de Saint-Maur-des-Fossés, au mois de juillet 1580, établit à Rouen une juridiction souveraine en matière de finances et l'investit de pouvoirs qui s'étendaient à toute la province. Cette Cour fonctionna jusqu'à la Révolution.

Le fonds d'archives qu'elle nous a laissé, objet du présent Répertoire, figure parmi les plus importants du dépôt départemental de la Seine-Inférieure. On y trouve rassemblées de belles séries de documents, souvent consultées par les historiens, telles que les Mémoires, les Plunitifs d'audience, les Aveux et les Comptes. On peut y étudier en détail le fonctionnement d'un organisme conçu à l'imitation de celui de Paris et qui, modeste à l'origine, n'a pas tardé à se développer suivant la loi de croissance habituelle du fonctionnarisme. On y voit de près tout ce qui a trait aux finances, aux opérations des comptables, aux aliénations et aux engagements du domaine, au contentieux. Mais l'horizon reste borné aux deux derniers siècles de la monarchie. La période du Moyen-Age n'a laissé dans ce fonds d'archives aucune trace. Aussi nous a-t-il paru nécessaire de présenter, dans un court aperçu, l'histoire des institutions financières qui se sont succédé dans notre province depuis l'époque ducal : c'est une introduction tout indiquée à ce Répertoire qui apporte sur la dernière de ces institutions des renseignements précieux.

La Normandie possédait, en effet, dès le temps des ducs, une organisation financière assez perfectionnée, et certainement en avance sur celle de la France capétienne. La question des origines de l'Echiquier a fait couler beaucoup d'encre, et elle n'est pas encore résolue⁽¹⁾. Le nom apparaît pour la première fois en Angleterre sous le règne d'Henri I^{er}, et en Normandie sous celui d'Henri II. Il désigne alors la *Curia régis* ou la *Curia ducis* siégeant comme Cour financière. Deux fois par an, aux octaves de Pâques et de la Saint-Michel, un petit nombre de barons se réunissait à Caen, dans la chapelle du château, autour de la table couverte d'un tapis quadrillé qui a donné son nom à l'institution, et là on vérifiait les comptes des officiers, on encaissait les recettes, on jugeait les contestations et les procès intéressant le fisc. Cette Cour était ordinairement présidée par le sénéchal, ou, en son absence, par l'un des grands officiers du duché. A la fin du règne d'Henri II, nous trouvons, en Normandie comme en Angleterre, l'Echiquier divisé en deux parties : une Trésorerie, organe permanent dans lequel devaient être effectués les versements d'espèces, et la Cour, qui siégeait à époques fixes et qui avait pour fonction principale d'examiner et d'apurer les comptes des baillis et des prévôts. Les archives de cette juridiction financière furent transportées à la Tour de Londres lors de la conquête de Philippe-Auguste. C'est de là que proviennent ces Rôles ou fragments de Rôles pour les années 1180, 1184, 1195, 1198, 1200-1201, 1203, qui, sous le nom de *Rotuli scaccarii Normanniae*, *Rotuli Normanniae in turri Londinensi*, *Grands Rôles des échiquiers de Normandie*, ont été publiés par les savants Normands et Anglais, et notamment par Stapleton, Dumas Hardy, Léchaudé d'Anisy, Léopold Delisle. Ils nous fournissent des renseignements extrêmement précieux sur l'état des finances et l'organisation de la comptabilité publique en Normandie à l'époque des Plantagenêts.

Ces Rôles normands font le pendant des Rôles anglais ou *Pipe Rolls*, et l'organisation qu'ils nous révèlent semble bien voisine de celle qui fonctionnait alors en Angleterre. Mais peut-on en conclure, comme l'a fait Valin, que l'Echiquier anglais a servi de modèle à l'Echiquier normand et que celui-ci n'a été constitué que vers 1176 ? Tenons-nous-en plutôt au jugement prudent de Léopold Delisle. Pour lui, l'Echiquier est une vieille institution qui n'a pas possédé dès le début ses

⁽¹⁾ L. VALIN. – Le duc de *Normandie et sa cour*, p. 116-139, et Ch. Petit-Dutaillis, *La Monarchie féodale en France et en Angleterre*, p. 180-182.

caractères essentiels. Henri II ne l'a pas créée de toutes pièces, il l'a seulement améliorée ; sa grande innovation aurait été d'imposer des dates fixes pour la tenue des sessions. Dans tous les cas, c'est une institution originale : on ne la trouve que dans les pays où les Normands se sont établis. Et il paraît bien maintenant hors de conteste que l'organisation de la Cour financière a précédé, dans le duché, celle de la Cour de justice. La présence à Caen de tout le personnel judiciaire de la province réuni pour la session de l'Echiquier a naturellement amené l'expédition d'autres affaires que celles intéressant le fisc. Aux décisions en matière financière sont venues s'ajouter des décisions en matière civile, et les deux juridictions, cependant distinctes par leur objet, n'ont pas tardé à être confondues sous un même nom. La Cour ducale eut ainsi un double aspect : quand les barons réunis à Caen s'occupent de l'audition des comptes, c'est, à proprement parler, l'Echiquier ; quand ils jugent des affaires civiles, c'est la Cour siégeant à l'Echiquier, *curia regis* ou *ducis ad scacarium*, ce que les textes appellent « *les jugements des barons de l'Echiquier rendus sur l'Echiquier* ». Et cette juridiction ne doit pas être confondue avec la *Curia regis* tout court, qui, elle, pouvait se tenir dans n'importe quelle ville du duché sous la présidence du duc-roi ou de son sénéchal.

En résumé, sous les ducs, les fonctions de l'Echiquier ont été d'abord celles d'une Cour des Comptes. Occasionnellement, cette juridiction financière fut appelée à juger des litiges privés. Après la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, ses attributions judiciaires prirent une grande importance, et l'on distingua finalement un Echiquier des Causes à côté de l'Echiquier des Comptes : il put même être tenu un Echiquier des Causes quand l'Echiquier des Comptes manquait, et réciproquement ⁽¹⁾. Les sessions qui eurent lieu, au début, à Caen, à Falaise, finirent par se fixer à Rouen, aux dates habituelles de Pâques et de la Saint-Michel. Elles réunissaient, sous la présidence de commissaires envoyés par le roi, un certain nombre de prélats et de barons de la province. Autres étaient les représentants du pouvoir royal en présence desquels se rendait la justice, autres ceux qui avaient pour mission de vérifier les comptes des baillis. Le relevé des dépenses de table que firent, à la session de Pâques 1349, ces commissaires royaux, distingue nettement « nos seigneurs des comptes et nos seigneurs de l'échiquier ⁽²⁾ ». A l'examen des premiers étaient soumises les recettes et dépenses des bailliages. En Normandie, il n'y avait pas de receveur : c'était le bailli qui administrait le domaine et fournissait les comptes. Il versait au Trésorier les deniers de sa recette et présentait aux gens de finances la justification des dépenses qu'il avait dû faire en raison de ses fonctions ou sur mandements spéciaux du roi. La célèbre ordonnance de 1306, renouvelée le 20 avril 1309, sur la comptabilité des baillis normands, prescrit à ces derniers de faire leurs paiements à chaque échiquier : celui d'entre eux qui par sa négligence obligera le Trésorier à différer son départ devra lui payer ses dépens ⁽³⁾. Parfois aussi les vicomtes ont reçu l'ordre de venir compter à Paris.

Les Journaux du Trésor de Charles IV le Bel, publiés par M. Viard ⁽⁴⁾ nous ont conservé les comptes des échiquiers de Pâques et de la Saint-Michel 1322 et 1323 et ceux de la Saint-Michel 1324. Ils comprennent deux sortes de recettes, exprimées en livres tournois : d'abord les produits des émoluments des bailliages, Rouen, Caux, Caen, Cotentin et Gisors. puis d'autres recettes de différentes natures, telles que celles du péage du pont de Rouen, de la décime biennale pour le subsidie de la Terre Sainte, des biens des Juifs, etc. Le montant global de toutes ces recettes est très variable : à l'échiquier de Pâques 1322, il atteint le chiffre de 25.558 l. 4 s. ob. tournois, soit 20.446 l. 11 s. parisis ; à celui de la Saint-Michel 1324, il n'est plus que 5.997 l. 2 s. 7 d. parisis. La partie relative aux dépenses est plus développée. On y mentionne le relevé des frais qu'eurent à supporter les membres du Parlement, de la Chambre des Comptes et du Trésor, pour aller à l'Echiquier et séjourner à Rouen ; on y indique aussi le montant des droits que certains membres de ces administrations devaient recevoir, des assignations faites à certains établissements charitables sur des revenus de Normandie. Après, viennent des comptes des baillis dans lesquels est noté tout ce qu'ils ont dû payer pour des gages, des revenus ou des dons assignés sur leur recette, pour les

⁽¹⁾ F. SOUDET. – *Ordonnances de l'Echiquier de Normandie* (Soc. de l'Hist. de Norm.) p. VIII.

⁽²⁾ DELISLE. – *Actes normands de la Chambre des Comptes* (Soc. de l'Hist. de Norm.) p. 376.

⁽³⁾ *Ordonnances des Rois de France*, tome I, pp. 460-464.

⁽⁴⁾ *Les Journaux du Trésor de Charles IV le Bel* (Coll. de Doc. inédits), Introduction, pp. XC à XCII.

frais d'administration de leur bailliage, pour des dépenses particulières, comme celles que nécessita la garde de Blanche de Bourgogne détenue au Château-Gaillard, etc. Toutes ces dépenses formaient un total dont il était tenu compte au bailli sur les recettes qu'il effectuait dans le ressort de sa circonscription administrative, et l'on voit exactement par là quelles étaient les ressources fournies par la province au Pouvoir central.

L'Echiquier des Causes nous a laissé, outre de précieuses collections d'arrêts, une belle série de registres dont le plus ancien remonte à l'année 1336 et qui sont conservés aux Archives de la Seine-Inférieure. Existait-il pour l'Echiquier des Comptes une série semblable, aujourd'hui disparue ? Des érudits normands l'ont cru ; mais rien n'est moins certain. Il n'en subsiste dans tous les cas aucune trace. L'Echiquier des Causes était une Cour souveraine. L'Echiquier des Comptes a-t-il jamais été autre chose qu'un organe de contrôle et de vérification ? Cette juridiction a rendu cependant des ordonnances. Le « Tarif des droits de sceaux des officiers ordinaires de justice », qui a été daté de l'année 1383 – date certainement fautive – devait émaner de l'Echiquier des Comptes, ainsi que l'a fait observer Fernand Soudet, car c'est cette Cour qui, en 1390, détermine les dates auxquelles seront taxées à l'avenir les amendes de bailliage et de vicomté. Le préambule de cette dernière ordonnance mentionne nettement les gens des comptes et trésoriers « tenant ce présent Eschiquier des Comptes à Rouen du terme Saint-Michel mil ccc iii^{xx} et dix ». Il n'y a donc aucun doute. Mais il convient de remarquer que cette ordonnance de l'Echiquier des Comptes a été enregistrée aux registres de l'Echiquier des Causes. « Ces derniers suppléent ainsi dans une faible mesure, comme l'a remarqué Soudet, aux registres des comptes, et l'on peut admettre avec vraisemblance que toute ordonnance à caractère fiscal, ordonnance des droits de sceaux des officiers de justice, taux des amendes de malfaçons de corps, avait été réglée à l'Echiquier des Comptes avant d'être enregistrée et publiée à l'Echiquier des Causes ⁽¹⁾ ».

Nous ne savons sur quels documents Farin s'appuie pour affirmer qu'une Chambre des Comptes fut établie à Rouen en 1380, ⁽²⁾ ; « ce qui se voit, dit-il, dans plusieurs chartes et déclarations, l'une desquelles fait mention du grand maître des Eaux et Forêts qui fut reçu en cette Chambre, l'an 1388, comme il avait été reçu en même temps au Parlement de Paris ». Il y a là vraisemblablement une confusion avec la Chambre des Comptes de Paris. Ce que l'on peut dire, c'est que, vers 1366, fut créée une section nouvelle de l'Echiquier, l'Echiquier des Eaux et Forêts, qui siégeait à d'autres termes que Pâques et Saint-Michel, notamment « aux Brandons » (premier dimanche de Carême). Mais l'organisation financière de la province ne subit, à cette époque, aucun changement. Ce qu'il y aurait lieu d'étudier d'un peu plus près, c'est comment fonctionna cette organisation lorsque la Normandie fut donnée par le roi en apanage, une première fois par Philippe de Valois à son fils Jean, et une seconde fois par ce dernier à son fils Charles, le futur Charles V. Ce ne sont plus les gens des comptes du roi, mais ceux du duc, qui ordonnent les dépenses des baillis et contrôlent leurs opérations fiscales. Un des Trésoriers de France porte le titre de Trésorier de Normandie. Rien n'indique toutefois qu'il y ait eu à Rouen une Chambre des Comptes particulière et indépendante de celle de Paris et que la Normandie ait recouvré pendant cette période l'autonomie financière dont elle jouissait au temps des anciens ducs.

Cette autonomie, l'occupation anglaise la lui rendit pour très peu de temps. Dans l'étude qu'il a consacrée à l'administration de la Normandie sous la domination anglaise, d'après les comptes de Pierre Surreau ⁽³⁾, M. de Beaurepaire nous apprend que, dès le début de la conquête, Henri V établit à Caen une Chambre des Comptes particulière. C'est là que Pierre Surreau, receveur général, va faire vérifier le premier compte de sa gestion. Cette institution dura environ cinq ans : en 1424, elle n'existait plus ; elle avait été réunie à la Chambre des Comptes de Paris. Aux mois de septembre, d'octobre et de novembre, un maître de cette dernière Chambre, sire Michel de Lailler, vint à Mantes, à Vernon et à Rouen vérifier au nom du Régent les états des vicomtes et des grenetiers, et, le 11 novembre, un maître et trois clercs furent commis pour dresser l'inventaire des papiers restés à

⁽¹⁾ F. SOUDET. – *Ordonnances de l'Echiquier*, pp. XX-XXI, 31-42, 66-68.

⁽²⁾ *Histoire de Rouen*, édit. 1731, tome I, 2^e partie, p. 86.

⁽³⁾ *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, t. XXIV, p. 181-182.

Caen ⁽¹⁾. Le compte de la recette générale de l'année 1424 fut ouï et clos, le 24 mai 1425, au bureau des Comptes à Paris, en présence de maître Pierre de Canteleu, trésorier et gouverneur général des finances. Cette centralisation des services financiers dans la capitale de la France dut entraîner quelques frais. Le 18 mars 1426 n. st. André Courtevache, maître des comptes, donnait quittance à Jean Aupaix, vicomte de Gournay, d'une somme de 20 livres que celui-ci lui avait versée « pour convertir et employer es œuvres et réparacions qu'il convient faire nécessairement en la chambre des dicts comptes et en plusieurs autres menues neccessitez de la dicte chambre ⁽²⁾ ». Sur l'organisation de cette Chambre des Comptes de Caen, dont la durée fut si courte, nous possédons peu de détails. Par contre, nous connaissons les noms des principaux officiers des finances pendant cette période : quatre trésoriers généraux, Jean Typtost, Guillaume Alington, Richard Wideville et Hamon Belknap, et deux receveurs généraux, Jean Golaffre ou Golloffre et Pierre Surreau ⁽³⁾.

Il est à noter que la Chambre des Comptes de Paris n'hérita pas de toutes les attributions de celle de Caen. Une juridiction financière spéciale fut établie dans la ville de Mantes pour Alençon, le Maine, Mortain, Beaumont, Mantes et autres pays conquis que s'était fait donner le Régent duc de Bedford. Elle fut présidée par un conseiller du roi, Louis Bourgois, chevalier, aux gages de 250 livres par an. Il y avait trois conseillers maîtres des comptes. Jean Brinkelay, Richard Ruault et Wautier Smyth, aux gages de 200 livres, et un greffier, Hervieu Le Bec, aux gages de 150 livres. Au mois de janvier 1429, le Régent envoya à Paris Wautier Smyth et Hervieu le Bec, avec mission de se faire délivrer, aux Archives de la Chambre des Comptes, tous les registres relatifs aux domaines qui formaient son apanage ⁽⁴⁾.

Lorsque les Français eurent repris Paris, vers la mi-avril 1436, Charles VII ramena dans sa capitale reconquise la Chambre des Comptes qu'il avait installée à Bourges, et les Anglais transportèrent la leur à Rouen. Il serait peut-être plus exact de dire qu'ils créèrent de nouveau une Chambre des Comptes de Normandie. Une ordonnance d'Henri VI, du 11 juillet 1436, définit la compétence de cette Cour souveraine et en régla la composition ⁽⁵⁾. Elle fonctionna jusqu'à la libération de la province. Nous voyons qu'elle comprenait, outre le chancelier, un président, qui fut l'évêque d'Evreux, Martial Formier, quatre conseillers maîtres, dont deux au moins nous sont connus, Jean de Saint-Yon et Guillaume Milles, et quatre clerks et auditeurs (c'est la première fois, d'après M. Jassemin, qu'on trouve ce terme employé pour désigner une classe particulière d'officiers) ⁽⁶⁾, Oudart le Riche, Raoul d'Etampes, Guillaume Wimington et Jean Cousin. Il faut y ajouter sans doute un greffier et un huissier, Richard Spurstowe. Les gages des conseillers maîtres étaient de 250 livres par an et ceux des clerks et auditeurs de 160 livres, payables par trimestre. De la Chambre faisaient également partie les deux trésoriers et gouverneurs généraux des finances, qui furent, pendant cette période, Jean Stanlawe et Simon Morhier, puis Osberne Mundeford. Le personnel financier était complété par deux fonctionnaires dont les noms reviennent souvent dans les documents : un receveur général, Pierre Baille, qui exerça cet office de 1436 à 1449, avec une interruption de quelques mois, en 1445, pendant lesquels il fut remplacé par Rémon Monfault, et un contrôleur de la recette générale qui fut d'abord Thomas Hunte, puis, à partir de 1445, Antoine Huet, aux gages de 200 livres par an ⁽⁷⁾.

A ces traitements, les officiers de la Chambre joignaient différents avantages en nature. Ils pouvaient notamment prélever certaines quantités de sel sur les greniers du roi sans payer les droits de gabelle. Des collations leur étaient servies lorsqu'ils procédaient à l'examen des comptes. C'était un vieil usage. Léopold Delisle nous a fait connaître les somptueuses dépenses de table des commissaires venus pour tenir l'Echiquier de Pâques 1349. Sous l'occupation anglaise, le menu était plus modeste. Chevreaux, poulailles, pigeons, pâtés de veau et de poussins, flans et tartelettes

⁽¹⁾ LECHANTEUR. – *Dissertation sur la Chambre des Comptes*, p. 337.

⁽²⁾ ARCH. DE LA SEINE-INFÉRIEURE, Fonds *Danquin* (Chambre des Comptes).

⁽³⁾ Cette liste complète celle donnée par M. Dupont-Ferrier dans ses belles *Études sur les institutions financières de la France*, tome I, appendice III.

⁽⁴⁾ CH. DE BEAUREPAIRE. – De l'Administration de la Normandie, loc. cit., V, également Arch. Nat. P 2298, 827.

⁽⁵⁾ BIBL. NAT. FR. 10988, 263. V. aux Arch. Nat. KK 293, un compte examiné par cette Chambre.

⁽⁶⁾ H. JASSEMINE. – *La Chambre des Comptes de Paris au xv^e siècle*, p. 15.

⁽⁷⁾ ARCH. DE LA SEINE-INFÉRIEURE. – Fonds *Danquin* (Chambre des Comptes).

sont remplacés par quelques pains mollets, deux ou trois pots de vin, des poires et des pêches ⁽¹⁾. Mais la vaisselle en usage reste soignée. Le 29 septembre 1442, Guillaume de la Mare, hanapier de Rouen, reçoit 21 livrer 10 sous pour seize hanaps de madre, dont il a été fait huit coupes couvertes pour servir à Messeigneurs des Comptes : une de 4 livres pour le cardinal de Luxembourg, chancelier, et les autres de 50 sous pour l'évêque d'Evreux, président, les quatre maîtres et les deux trésoriers. Le 11 mars 1446, ordre est donné au vicomte de Falaise de payer 20 livres à Oudart le Riche, clerc et auditeur, pour « les façons des coulteaux, gans, escriptoires, chappeaulx de roses vermeilles » et autres ustensiles qui ont été livrés aux officiers ⁽²⁾.

Cette Chambre des Comptes de Normandie avait été installée à Rouen, dans la rue aux Oues, paroisse de Saint-Cande-le-Jeune. Elle y occupait un hôtel, joignant à celui du Barbel, qui avait appartenu à Jean Séguin et que les Anglais avaient confisqué sur sa fille Jeanne, mariée à Laurent Guédon. Les travaux d'aménagement durèrent plusieurs années. En 1438, « pour le bien et seureté de l'ostel », Messeigneurs font clore par un bon mur de pierre de taille le jardin qui les sépare d'une maison de la rue Barbastre, appartenant à Robinet Le Cauchois, et ce mur est surmonté d'une galerie de bois. En 1443, on dépense encore 8 livres pour travaux de maçonnerie à l'hôtel de la Chambre des Comptes ⁽³⁾. Après l'expulsion des Anglais, Laurent Guédon et Jeanne Séguin réclamèrent cet héritage, qui avait été adjugé par décret à André Sac ou à ses auteurs : un arrêt de l'Echiquier maintint ces derniers en possession, moyennant le paiement du prix du décret aux propriétaires légitimes, et en outre une plus-value, qui dut être fixée à dire d'experts ⁽⁴⁾.

Charles VII supprima, en 1451, la Chambre que les Anglais avaient établie à Rouen. Il maintint l'Echiquier des Causes, dont les sessions avaient été très irrégulières pendant l'occupation. Mais les officiers comptables durent venir à Paris faire vérifier leurs opérations financières, et c'est également à Paris que furent rendus les aveux et dénombrements et prêtés les serments de fidélité. Cet état de choses ne tarda pas à soulever de nombreuses protestations dans la province. Les Etats de Normandie réclamèrent le rétablissement de l'Echiquier des Comptes, tel qu'il fonctionnait avant la conquête anglaise, et le roi accueillit leurs remontrances ⁽⁵⁾. Par son ordonnance du 10 janvier 1454 n. st., « considérant que les vicomtes et autres officiers comptables de Normandie sont grandement vexés, travaillés et endommagés pour aller de ce pays en la Chambre des Comptes de Paris rendre leurs comptes, et pour les relever de telle vexation, travaux et dépense, il décide qu'à l'avenir, lorsqu'il fera tenir l'Echiquier de Normandie, des conseillers maîtres et clercs de sa Chambre de Paris iront à ces Echiquiers pour ouïr, clore et affiner les comptes des officiers comptables du dit pays ». En conséquence, le 4 mai suivant, commission de la Chambre est donnée à plusieurs maîtres et clercs, à un greffier et à un huissier d'aller à Rouen remplir leurs fonctions « ainsi que le temps passé se souloit faire quand on tenoit et se séoit Eschiquier des Comptes » ⁽⁶⁾. Les sessions paraissent avoir été régulièrement tenues chaque année, tout au moins jusqu'à la fin du siècle. Nous en trouvons des traces certaines en 1455, 1456, 1462, 1484 ⁽⁷⁾. La transformation de l'Echiquier, que Louis XII rendit perpétuel en 1499, et la création du Parlement de Normandie en 1515 durent mettre fin à l'envoi de commissaires spéciaux à Rouen. Notons d'ailleurs que ces missions régulières n'empêchaient nullement la juridiction souveraine siégeant à Paris d'exercer un droit de regard sur les finances de la province. Pendant tout le XV^e siècle, il y eut, à la Chambre des Comptes de Paris, une Chambre de Normandie, à laquelle étaient attachés trois clercs en 1461, cinq en 1488, et qui devait s'occuper du contrôle financier comme des affaires intéressant le domaine ⁽⁸⁾.

⁽¹⁾ P. LE CACHEUX. – *Rouen au temps de Jeanne d'Arc* (Soc. de l'Hist. de Norm.), pp. 364-367.

⁽²⁾ L. DELISLE. – *Les collections de Bastard d'Estang*, p. 89.

⁽³⁾ P. LE CACHEUX, ouvrage cité, pp. 333-335.

⁽⁴⁾ F. DE FREVILLE. – *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*, II, pp. 287-292.

⁽⁵⁾ H. JASSEMINE, ouvrage cité, p. 104, et FLOQUET, *Histoire, du Parlement de Normandie*, t. 1, p. 236 et suiv.

⁽⁶⁾ ARCH. NAT. P. 2299, 107, 108 et suiv., PP 110, 285 (d'après Mém. L., 79). Le roi désigna deux maîtres des comptes, et la Chambre deux clercs, un greffier et l'huissier (Jassemine, loc. cit.).

⁽⁷⁾ M. JASSEMINE donne comme références : 1455 (ARCH. NAT. P 2848, 435) ; 145 (Ibid. 405) ; 1462 (P 2299, 280) ; 1484 (P 2301, 757).

⁽⁸⁾ H. JASSEMINE, ouvrage cité, p. 54.

Cependant, au cours de ce siècle, la Normandie fut un instant détachée du ressort de la Chambre des Comptes de Paris et placée sous la juridiction souveraine d'une Chambre établie à Rouen. A la suite du traité de Saint-Maur-des-Fossés (29 octobre 1465), Louis XI avait donné cette province en apanage à Charles de France, son frère, en échange du Berry. Comme le fait remarquer M. Jassemmin, les apanagistes avaient soin, la plupart du temps, en recevant les revenus d'un territoire, de se faire accorder le droit d'en contrôler l'emploi. Avant même la promulgation de l'ordonnance qui consacrait ce don royal, Charles avait obtenu le privilège de posséder une Chambre des Comptes particulière⁽¹⁾. Bientôt d'autres lettres patentes vinrent attribuer à cette Cour souveraine les jugements relatifs à tous les comptables de la province. On se préoccupa tout de suite de son installation dans la vieille capitale du duché : l'évêque de Beauvais, Jean de Bar, vendit, à cet effet, un hôtel appartenant à son père et dont nous ignorons remplacement. C'est devant cette juridiction que les seigneurs laïques et ecclésiastiques furent invités à prêter l'hommage ou le serment de fidélité. Le 30 novembre, Charles nomme Robert Le Gay son receveur général des finances ; il confirme la nomination par le duc de Bourbon de Jean du Bec comme contrôleur général. Jean Le Boursier reçoit le titre de trésorier et gouverneur général des finances, et ordre est donné aux gens des comptes de mandater les dépenses de toute nature qui doivent être payées sur les revenus du duché. On sait quel fut le sort de cet essai d'autonomie financière. Moins de trois mois après le traité de Saint-Maur, Louis XI recouvrait la Normandie presque sans coup férir. Mais Charles de France n'abandonna pas aussitôt ses prétentions : il continua d'agir pendant quelques années comme s'il était resté en possession effective de son apanage. Le 8 novembre 1467, il charge Martin Anjorant, receveur général de ses finances, de faire une enquête sur la situation financière de la Normandie, et, le 20 février 1468, il autorise encore Henry Milet à se faire suppléer pendant un an dans son office de contrôleur général des finances du duché, à cause des autres occupations qui lui incombent. C'est seulement en 1469 que prit fin la guerre civile, déchaînée par lui dans la province, avec l'appui du duc de Bretagne François II, et que, réconcilié avec Louis XI, il reçut de ce dernier la Guyenne en échange de la Normandie, réunie de nouveau à la couronne. Au mois de novembre 1469, dans une séance solennelle de l'Echiquier, le roi fit briser, par le connétable de Saint-Pol, l'anneau d'or des ducs que son frère lui avait renvoyé : il proclamait ainsi, par un acte public destiné à frapper l'imagination des Normands, la rupture du lien qui unissait le duché à Charles, et le retour définitif à la monarchie d'une province que, depuis son annexion en 1204, les Capétiens avaient toujours, très sagement, refusé d'aliéner⁽²⁾.

Sous le règne de François I^{er}, il y eut des tentatives, que nous connaissons mal, en vue de la création d'une Chambre des Comptes à Rouen⁽³⁾. Le roi avait besoin d'argent, et la multiplication des offices était, dès cette époque, l'un des expédients fiscaux auxquels se plaisait à recourir la monarchie. Par ailleurs, les Normands ne seraient-ils pas flattés de voir renaître une institution qui était dans les traditions de la province ? Au premier moment, dit M. Prentout, les États s'y laissèrent prendre, et d'autres avec eux s'y montrèrent favorables. Dès 1523, la question fut soulevée dans une séance du corps de ville de Rouen. « Les Rouennais, toujours désireux de multiplier dans leur ville les institutions royales pour le plus grand prestige de la capitale de la Normandie, envisagèrent avec plaisir ce projet ». Un des notables, Massé Le Barge, trouve « que ce seroit une grande chose, qu'il y avoit jà longtemps qu'elle avoit esté demandée, et que ce seroit grant honneur qui la pourroit avoir ». Évidemment ce notable se fait, en l'occurrence, le porte-parole de la royauté. Mais François I^{er} abandonna cette idée. Il la reprit vingt ans plus tard. En 1543, la coalition entre l'Angleterre et la Maison d'Autriche venait de se reformer, les besoins d'argent se faisaient de plus en plus pressants. Par l'édit d'octobre, le roi décida la création d'une Chambre des Comptes à Rouen. Les conseillers et officiers de cette Cour achèteraient leurs charges : leurs gages leur seraient payés par un impôt voté par les États et mis sur les marchandises. On espérait tirer 120 000 livres de la vente des

⁽¹⁾ *Ordonnances des rois de France, XVI*, p. 400. – JASSEMMIN. Ouvrage cité, pp. 102-103. – H. STEIN, *Charles de France*, pp. 135 et suiv., 634-636, 653-654. C'est ici le lieu de rappeler qu'il exista aussi, à la fin du XVe siècle, une Chambre des Comptes de Mortain pour Catherine d'Alençon qui possédait le comté en apanage. (ARCH. NAT. P 2298, 827).

⁽²⁾ H. PRENTOUT. – *Les Etats de Normandie*, tome I, pp. 196-198.

⁽³⁾ H. PRENTOUT. – *Les Etats de Normandie*, tome 1, p. 275 278.

offices. Cette fois, les Rouennais résistèrent : ils comprenaient le vrai motif de la création. Ils envoyèrent au roi des députés qui furent mal accueillis. Ils résolurent alors d'en appeler aux États. Il leur semblait nécessaire de « vouchier et appeler ceux du pays pour adviser des moyens comme lesdits gages pourroient être payés ». Il y eut une première réunion en mars. Mais le roi se refusa tout d'abord à annuler les subsides destinés à payer les gages, puis il consentit à les commuer en d'autres aides ; enfin, il parut disposé à accepter le retrait de son édit moyennant 220 000 livres. Finalement, c'est une somme de 246 875 livres que les États durent accorder pour la suppression de la Chambre des Comptes. Cette somme fut assise par parts égales sur le clergé, la noblesse, le Tiers-État et les villes franches. La ville de Rouen eut à payer pour sa part 37 000 livres, qu'elle dut emprunter aux trésoriers des paroisses et dont elle n'était pas encore tout-à-fait libérée en 1566 ⁽¹⁾. Une députation des États se rendit auprès du roi pour lui demander de valider l'engagement pris. Par une ordonnance du 21 juin 1544, François I^{er} prescrivit le remboursement des officiers de la Chambre sur les deniers des aides et sur ceux provenant des aliénations du domaine.

On voit à quel mobile obéissait la royauté lorsqu'elle créait, au XVI^e siècle, des Chambres des Comptes particulières, indépendantes de celle de Paris. Pas plus à Rouen en 1543 qu'à Montpellier vingt ans plus tôt, il ne s'agissait d'un essai de décentralisation administrative, d'une concession du Pouvoir royal aux tendances particularistes des provinces. C'était un expédient financier destiné à procurer des ressources au Trésor par la vente des offices. Les Normands le comprenaient fort bien. Lorsque fut promulgué l'édit de Saint-Maur-des-Fossés, de juillet 1580, portant création d'une Chambre des Comptes de Normandie, les gens du pays s'émurent, et les États, réunis au mois de novembre, se firent l'écho de leurs protestations. L'article XXXII du Cahier de remontrances présenté au roi est ainsi conçu : « Comme dès l'an mil cinq cens quarante troys, le Roy, à la supplicacion desdicts Estats, ayt supprimé une Chambre des Comptes par luy érigée en ceste ville de Rouen, et les officiers d'icelle pour beaucoup de raisons et considérations amplement desduites audict Edict de suppression ; Le tout moyennant le remboursement fait par iceulx montant deux cens tant de mil livres, qui furent payées par l'Église, Noblesse, habitans des villes closes et plat pays, chacun par quart et esgalle porcion ; Ce néantmoins sans avoir esgard audit remboursement, le restablissement de ladite Chambre a esté de nouveau fait, sans avoir ouy lesdicts Estats, qui ont le principal intérêt, tant pour la multiplicacion d'Officiers qui revient toujours à la foule du peuple, que pour les grandz gaiges à eulx attribuez qui epuyseroient en fin le fondz de ses finances, de sorte que Sadite Majesté n'auroit moyen de soullager ce peuple comme elle le désireroit bien. Si supplient très humblement Sadite Majesté qu'il lui plaise révoquer ledict Édict d'érection d'icelle Chambre ; a tout le moins surceoir l'establissement jusques à ce qu'ilz ayent plus amplement fait leurs remonstrances à Sadite Majesté ».

Le roi se borna à répondre qu'il avait rétabli la Chambre des Comptes de Normandie « pour bonnes considérations, principalement pour la commodité des habitants dudit pays et le bien de son service » ⁽²⁾.

Ces considérations sont développées tout au long dans le préambule de redit d'érection ⁽³⁾. Le roi y rappelle l'importance du « pays et duché de Normandie, qui est de grande estendue et remply de plusieurs grosses et bonnes citez, villes, bourgs, vilages, portz et havres et d'un peuple riche et oppulent ». Ce pays a été pourvu par ses prédécesseurs d'une Cour de Parlement « pour le fait de la justice souveraine », d'une Cour des Aides « pour juger en dernier ressort du fait de la justice des aydes et tailles », de deux Bureaux des Finances, composés chacun de cinq trésoriers généraux. Il y a, en outre, deux receveurs généraux, un grand nombre de receveurs particuliers des tailles, des receveurs des deniers patrimoniaux des villes, etc. Ces officiers sont obligés de venir compter en la Chambre des Comptes de Paris « non sans estre constituez en beaucoup de fraiz et despence et recevoir incommodité ». Or, le roi veut gratifier la Normandie des mêmes prérogatives, prééminences, franchises et libertés que les autres provinces de son royaume. Il entend qu'elle ne

⁽¹⁾ Cu. DE BEAUREPAIRE. – *Cahiers des États de Normandie sous le règne de Charles IX (1561-1573)*, p. 121-122.

⁽²⁾ CH. DE BEAUREPAIRE. – *Cahiers des États de Normandie sous le règne de Henri III*, t. I (1574-1581), p. 107-108 et 424.

⁽³⁾ *Arch. de la Seine-Inférieure*, II B 44, fol. 1-7.

soit aucunement distraite de son ressort naturel « D'ailleurs, ajoute-t-il, tant s'en fault que ce soit bon mesnage, profit et utilité pour nous, qu'au contraire nos dictes finances sont chargées de plusieurs fraiz inutiles et superfluz pour les vaccacions et voyages qu'il fault taxer ausdictz receveurs généraulx et particuliers et aultres comptables dudict pais pour venir avec leurs pappiers et acquitz rendre leurs comptes en nostre dicte Chambre des Comptes à Paris... » Et à combien de déplacements sont astreints, non seulement les fonctionnaires, mais les sujets du roi eux-mêmes ! Tantôt il s'agit de la réception des serments de fidélité dus par les prélats pour leur temporel, de la réception à foi et hommage de certains vassaux de la couronne, tantôt de l'enregistrement d'une quantité d'actes royaux, « lettres de don, octrois, provisions, déclarations, naturalités, légitimations, anoblissements, affranchissements, exemptions, amortissements, dons et compositions de gardes nobles et autres grâces et concessions dont il fault qu'une Chambre des Comptes ayt la congnoissance !... » Pour tous ces motifs, la création nouvelle doit être regardée comme un bienfait par les Normands. Ils seront fiers de posséder une Cour souveraine en matière de finances comme ils en possèdent une en matière de justice, et les avantages qu'ils sont appelés à en retirer sont innombrables. Ainsi la royauté se vantait, non d'ailleurs sans quelque apparence de raison, d'accorder des facilités plus grandes aux contribuables et elle flattait l'amour-propre provincial en renouant une tradition vieille de plusieurs siècles.

Aussi bien, les gens des États ne se faisaient pas grande illusion sur le succès de leurs remontrances. Ils envisagent tout de suite le cas où le roi n'en tiendrait pas compte et ils se contentent d'insister sur un point. Ce qu'ils désirent surtout, c'est que la nouvelle Chambre, créée sur le modèle de celle de Paris, n'ait point des attributions plus étendues que cette dernière, et, en particulier, qu'elle ne connaisse pas « de l'audition des comptes des estappes, remboursement d'officiers et autres fraiz communs du pays, non plus qu'en a eu cy-devant congnoissance la Chambre des Comptes à Paris ». La réponse du roi semble leur donner satisfaction ⁽¹⁾. Déjà, le Parlement de Rouen, en enregistrant dès le 4 août 1580 les lettres patentes d'érection, avait demandé que les comptes des deniers patrimoniaux des villes fussent rendus devant les juges ordinaires et non devant la juridiction nouvelle, puisque la Chambre des Comptes de Paris n'avait point l'habitude d'en connaître. Volontiers, les Normands de ce temps auraient répété ce que disait, en 1543, le Rouennais Chappuis : « que novations sont pernicieuses et dangereuses et a allégué une histoire de Démosthènes par laquelle il estoit dict que ung hommes qui innovoit quelque chose avoit la corde au col et si a remonstré l'histoire de Mydas ». En toute occasion, comme le remarque M. Prentout, le conservatisme normand et son horreur des nouveautés ne manque pas de s'affirmer de la façon la plus énergique ⁽²⁾.

L'édit de création de la Chambre des Comptes de Normandie lui attribuait les officiers suivants : deux présidents, dont l'un avait le titre de premier président, dix maîtres, deux correcteurs, huit auditeurs, un avocat, un procureur, un greffier, deux gardes-livres, quatre huissiers dont l'un en titre de premier huissier-garde et concierge, un receveur et payeur des gages et droits des officiers. Les trésoriers généraux de France et des finances des deux Bureaux de Normandie y avaient droit de séance. Les gages étaient ainsi fixés : au premier président 666 écus 2/3, au second président 600 écus, à chacun des deux maîtres 333 écus 1/3, à chacun des deux correcteurs 266 écus, à chaque auditeur 200 écus, à l'avocat 200 écus, au procureur 266 écus 2/3, au greffier 200 écus, au receveur payeur 266 écus 2/3, au premier huissier 66 écus 2/3, à chacun des trois autres 33 écus 1/3. Ces gages étaient assignés sur les recettes générales des finances du duché, dans la proportion des deux tiers sur celle de Rouen et d'un tiers sur celle de Caen. L'institution du second semestre qui fut établi par l'édit de novembre 1581 ⁽³⁾, porta le nombre des présidents de deux à quatre, celui des maîtres de dix à vingt, celui des correcteurs de deux à quatre, celui des auditeurs de huit à seize et celui des huissiers de quatre à sept. La Chambre fut installée par Jacques de Bauquemare, premier président au Parlement de Rouen, dans une suite de séances qui se tinrent

⁽¹⁾ CH. DE BEAUREPAIRE. – *Cahiers des États de Normandie sous le règne de Henri III*, t. I (1574-1581), p. 107-108.

⁽²⁾ H. PRENTOUT. – *Les États de Normandie*, t. I, p. 277.

⁽³⁾ ARCH. DE LA SEINE-INFÉRIEURE. – II B 44, fol. 39-41.

du 2 décembre 1580 au 23 janvier 1581 ⁽¹⁾. Le premier président fut René Duval, sieur d'Estors, qui avait été ambassadeur du roi Henri III en Suisse ; le second président, Noël de Boivin, sieur de Tourville, qui cumulait ces fonctions avec celles de Trésorier général des finances ; le procureur général, Charles Le Cordier, sieur de la Pille, qui devint lui-même plus tard second président. Les noms des maîtres et des auditeurs qui furent désignés pour les semestres de janvier et juillet 1582, ont été transcrits au folio XLIV du premier volume des Mémoires.

La Chambre une fois créée, il fallait la loger. Cette question souleva de grosses difficultés ⁽²⁾. On avait tout d'abord pensé à un bâtiment situé dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Ouen. Mais l'abbé, qui était alors le cardinal de Bourbon, se souciait peu d'un tel voisinage, et l'on dut renoncer à mécontenter un prince de l'Eglise, par surcroît prince de sang royal. Une maison appartenant au Chapitre, et occupée par un marchand portugais, parut un instant susceptible d'être utilisée : au fond, elle était peu commode, et les chanoines alléguèrent les réparations importantes qu'ils y avaient faites, en même temps que le grand âge de celui d'entre eux qui en avait la jouissance. Finalement les trésoriers généraux fixèrent leur choix sur le prieuré de Saint-Lô. La Chambre commença de s'y installer dès le mois de novembre 1580, malgré les protestations du prieur, Charles Tiercelin, sieur de Brosses, qui n'envisageait pas sans crainte les allées et venues de nombreux étrangers à travers ses cours et ses bâtiments conventuels. On entreprit même quelques travaux d'aménagement, qui devinrent vite inutiles, car, les plaintes des religieux se faisant de plus en plus vives, le roi finit par y prêter l'oreille. Il n'écouta point les suggestions des gens des Comptes eux-mêmes qui, mettant en avant « l'angustie et petitesse de la place », où l'on ne pouvait installer qu'un seul bureau « pour l'audition, affinement et closture des comptes », demandaient qu'on leur permît de prélever sur les recettes générales du pays une somme de 8.000 écus pour construire un corps de logis sur le jardin du prieuré. Il chargea M. Le Veneur de Tillières, sieur de Carrouges, gouverneur de Rouen, de régler l'affaire au mieux des intérêts des deux parties. Ce dernier trouva dans la rue des Carmes, sur la paroisse Saint-Erblanc, une maison appartenant à M. Romé de Fresquienne ⁽³⁾, et d'une valeur de 6.000 écus, qui lui parut, ainsi qu'aux présidents d'Estors et Tourville, « pouvoir servir pour l'exercice et séance d'icelle Chambre plus commodément que autre de la dicte ville », et l'acquisition en fut décidée. C'est l'édifice encore aujourd'hui connu sous le nom d'Hôtel de la Cour des Comptes, élégante construction de l'époque de la Renaissance, de laquelle dépendent la porte cochère, d'une architecture sobre rehaussée de délicates sculptures, qui s'ouvre sur la rue des Quatre-Vents, et une galerie à larges arcades, à la voûte gothique enrichie de nombreuses clefs ouvragées, dont un bout fut transformé en chapelle et qui sert de passage public entre la rue Saint-Romain et la rue des Carmes.

Pendant longtemps, dit M. de Beaurepaire ⁽⁴⁾, les maîtres des Comptes durent se contenter de cette maison, avec droit de passage sur la rue des Carmes, et ce ne fut pas sans peine qu'ils arrivèrent à se mettre un peu plus au large. En 1617, ils songèrent à acquérir un hôtel que M de Mathan, conseiller au Parlement, avait fait récemment construire sur l'emplacement de l'ancien château, dans une rue qui porte aujourd'hui le nom de rue Morand. Cette acquisition leur eût procuré un logement satisfaisant et qu'il eût été facile d'agrandir. « Mais adopter ce projet, c'était laisser le champ libre aux compagnies rivales, installées au centre de la ville ; et on avait sujet de craindre, en allant si loin, d'arriver souvent trop tard pour prendre rang, lors des cérémonies publiques, dans l'enceinte de la cathédrale. Installés tant bien que mal où ils étaient, les maîtres des Comptes avaient, du moins, cet avantage incontestable de pouvoir se faire informer exactement par leurs huissiers du moment précis où Messieurs du Parlement sortaient du Palais, de manière à se ranger immédiatement derrière eux en temps opportun ». Lorsqu'on voit la large place faite dans les

⁽¹⁾ *Ibid*, fol. 9-15.

⁽²⁾ ARCH. DE LA SEINE-INFÉRIEURE. – II B 1. Voir, également série II, Fonds du prieuré de Saint-Lô de Rouen (non répertorié) un dossier relatif au logement de la Chambre des Comptes.

⁽³⁾ L'acquisition n'eut lieu qu'en 1589, moyennant 8.000 livres, et l'acte fut signé par Claude Groulard, premier président au Parlement et Nicolas de Motteville, premier président de la Cour des Comptes (G. DUBOSC. – *Bull. des Amis des Monuments rouennais*, 1900. p. 112).

⁽⁴⁾ CH. DE BEAUREPAIRE. – Notes sur l'hôtel de la Cour des Comptes (Bull. de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure, tome IX, pp. 127-146).

Plumitifs de la Chambre à tout ce qui concerne les questions de préséance, on s'explique fort bien que cette considération assez puérile ait pu être déterminante. La Chambre resta donc où elle était. En 1636, on acheta pour 10.000 livres la maison de M. Baudouin, sise rue des Carmes, ce qui permit d'ouvrir, sur la principale rue de la ville, une grande porte cochère par laquelle Messieurs des Comptes purent sortir en grand apparat pour prendre leurs places dans les cérémonies officielles. Au cours du XVIII^e siècle, les architectes Ventabren et Jarry furent chargés d'importants travaux d'agrandissement sur un des côtés de la cour intérieure et le long de la rue des Carmes. M. de Beaurepaire en a indiqué la nature et les grandes lignes, tout en faisant remarquer que la disposition des bâtiments de la Cour des Comptes a beaucoup varié et qu'il serait assez difficile de préciser la place exacte successivement affectée aux divers services. Un rapport de M. Dubois, ingénieur en chef de la généralité de Rouen, nous apprend qu'en 1775 ces bâtiments étaient dans un tel état de dépérissement qu'il les jugeait, pour la plupart, inhabitables. On réédifia, à cette époque, l'aile gauche du palais, qui servit aux greffes du bureau des Comptes et aux bureaux des correcteurs et des auditeurs. Vers 1781, ce fut le tour des prisons dont la chapelle était si délabrée qu'on ne pouvait plus y célébrer la messe. Elles se trouvaient, dit-on, dans l'angle formé par la jonction de la rue des Quatre-Vents avec la rue Saint-Romain, et il ne semble en subsister de nos jours aucune trace. Ce sont les derniers travaux dont il soit fait mention avant la fin de l'Ancien Régime.

La Chambre des Comptes occupa ces locaux pendant deux siècles. Elle ne les quitta que très peu de temps, à l'époque de la Ligue. Transférée alors à Caen ⁽¹⁾, ainsi que le Parlement, elle fut ramenée à Rouen par lettres patentes d'Henri IV du 15 avril 1594. Au début du XVIII^e siècle, il se produisit un mouvement de concentration, qui n'est point particulier à la Normandie. Des Cours souveraines fusionnèrent. Un édit du mois d'octobre 1705 incorpora la Chambre des Comptes à la Cour des Aides, pour ne faire à l'avenir qu'un seul et même corps, qualifié de Cour des Comptes, Aides et Finances de Rouen ⁽²⁾. Il n'y eut plus à la tête de cette double juridiction qu'un seul premier président ; mais les officiers réunis connaissaient de toutes les matières dont avaient connu jusqu'alors les deux Chambres séparément. Le service s'y faisait par semestre. Chaque année, après la séance de rentrée, présidents et conseillers étaient divisés en deux bureaux : l'un examinait les affaires attribuées à la Chambre des Comptes, l'autre s'occupait des affaires d'audience des deux cours et de tous les procès relevant de la compétence de la Cour des Aides. L'édit de réunion avait décidé que les séances se tiendraient dans la maison de l'une ou l'autre compagnie qui paraîtrait la plus convenable. C'est l'hôtel de la Chambre des Comptes qui fut choisi. La Cour des Aides vint s'y installer et céda son hôtel du Parvis Notre-Dame au Bureau des Finances de la Généralité. Un arrêt du Conseil d'Etat, du 22 mars 1707, autorisa la nouvelle Cour des Comptes, Aides et Finances, à acquérir dans le voisinage immédiat de son hôtel, les bâtiments nécessaires à l'agrandissement des services et au dépôt des titres. Mais on eut toujours bien de la peine à y loger le personnel, et cela n'a rien d'étonnant si l'on considère qu'à la fin de l'Ancien Régime, pour assurer le fonctionnement de cette Cour souveraine, à deux faces très distinctes (Bureau des Comptes et Bureau des Aides), il ne fallait pas moins de 144 officiers : un premier président, sept présidents, soixante-neuf conseillers, dix correcteurs, trente-huit auditeurs, non compris le secrétaire des archives de l'audition, deux avocats généraux, un procureur général, un substitut, deux secrétaires du parquet, trois greffiers pour les Comptes, deux greffiers pour les Aides, un greffier des présentations et affirmations, trois notaires secrétaires, un contrôleur du greffe et deux gardes-livres !... ⁽³⁾.

Les dernières années du règne de Louis XV furent funestes à notre Cour des Comptes. Au moment de la réforme judiciaire opérée par le chancelier Maupeou, ses officiers prirent fait et cause

⁽¹⁾ Quelques conseillers maîtres restèrent à Rouen avec le cardinal de Bourbon et le duc de Mayenne. C'est à leur requête que Jean de Lesselie, évêque suffragant, bénit, le 5 Janvier 1593, la chapelle aménagée dans la galerie qui sert aujourd'hui de passage ; on y avait établi un mur de refend : trois travées formaient la nef et deux autres le sanctuaire. C'est là qu'était célébrée la messe solennelle de rentrée de la Cour, et chaque jour la messe y était dite par un Augustin ou un Carme. A partir de 1706, la messe de rentrée fut dite dans la Grand'Chambre.

⁽²⁾ ARCH. DE LA SEINE-INFÉRIEURE, II B 44, fol. 186-189.

⁽³⁾ V. l'*Almanach de Normandie pour l'année 1789*. – FARIN (*Histoire de Rouen*, édit. du Souillet) donne pour la seule Chambre des Comptes, en 1731, le chiffre de 4 présidents, 29 maîtres, 8 correcteurs, 30 auditeurs servant par semestre, 1 avocat, 1 procureur général, 2 greffiers en chef qui servent aux deux semestres.

pour le Parlement de Rouen supprimé et adressèrent au roi de très vives remontrances, dans lesquelles ils ne déplorait rien moins que « l'anéantissement de la magistrature, l'avilissement de tous les ordres de la province, la violation de la Charte la plus solennelle, l'infraction du contrat le plus authentiquement reconnu, les propriétés abandonnées à la discrétion de l'arbitraire, les impôts exempts désormais de vérification et d'enregistrement, l'alarme

générale, la désolation universelle, etc. Nous entendons gronder l'orage, disaient-ils, déjà même on nous montre sur nos têtes la nuée prête à s'ouvrir ; mais les coups dont elle nous menace ne sont pas l'objet de nos craintes. Prêts à périr, peut-être, avec la magistrature expirante, nous ne terminerons point une carrière honorable et longue par une fin avilissante et un silence honteux »⁽¹⁾.

La réponse du roi ne se fit pas attendre. La Cour des Comptes fut supprimée par un édit du mois de septembre 1771. Le 4 octobre suivant, le duc d'Harcourt, gouverneur de la Normandie, accompagné de M. Thiroux de Crosne, intendant de la Généralité de Rouen, se présentait à l'hôtel de la rue des Carmes pour y faire enregistrer cet édit, qui faisait passer à la Chambre des Comptes de Paris les attributions dont jouissait la Chambre des Comptes de Normandie. Celles qui formaient, la compétence de la Cour des Aides, unie depuis 1705 à la Chambre des Comptes, étaient réparties entre le Parlement Maupeou, siégeant à Paris, bientôt remplacé par le Conseil supérieur de Rouen, et le Conseil supérieur, établi, dès le début, pour la Basse-Normandie en la ville de Bayeux⁽²⁾.

M. Le Baillif, conseiller auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, fut envoyé, de la part du roi, pour prendre connaissance des greffes et des dépôts de la Chambre des Comptes de Rouen. Un inventaire des pièces de cette juridiction fut rédigé par M. Thiroux de Crosne, ou en son nom, du 22 janvier 1772 au 31 mars. Il s'occupa principalement de distinguer les pièces relatives aux affaires provisoires, afin que la Chambre des Comptes de Paris pût instruire ces dernières sans trop de retard. Un autre inventaire fut dressé par M. Le Baillif, du 5 octobre au 11 novembre de la même année. Toutes les pièces furent transmises à Paris et installées au dépôt des Cordeliers.

La Chambre des Comptes de Paris, suivant la juste remarque de M. de Beaurepaire, avait toujours regretté l'établissement d'une Chambre rivale à Rouen : elle ne put qu'être flattée de voir sa juridiction rétablie dans ses limites d'avant 1580 ; et, bien qu'à vrai dire elle fût encombrée de ses propres archives, elle considéra comme une riche proie celles qui lui furent données et qu'elle s'imagina posséder pour toujours.

Mais sa joie fut de courte durée. A l'avènement de Louis XVI, le système du chancelier Maupeou fut abandonné. Un édit du mois d'octobre 1774 rétablit la Cour des Comptes, Aides et Finances de Rouen et la remit en tel et semblable état où elle était avant sa suppression. L'article 12 portait que les minutes du greffe de la Chambre des Comptes de Paris relatives aux matières de la compétence de la Cour des Comptes de Rouen, dont la première de ces deux juridictions n'avait connu qu'en vertu de l'édit du mois de septembre 1771, seraient incessamment transportées au greffe de la juridiction normande rétablie.

Comment, d'après une disposition aussi précise, la Cour des Comptes de Normandie n'aurait-elle pas été persuadée que la restitution de ses archives serait une opération aussi simple que l'avait été leur enlèvement ? Elle reconnut bientôt qu'elle avait à faire à forte partie et qu'elle avait tort de compter sur des sentiments de confraternité et d'impartialité de la part de la juridiction souveraine dont, pour la seconde fois en deux siècles, elle venait d'être détachée.

Dès le 4 janvier 1775, elle avait nommé deux commissaires : M. Harel, maître des Comptes, et M. Gervais de Vauxgouins, auditeur, pour se transporter à Paris, à l'effet de recevoir, des depositaires de la Chambre des Comptes de cette ville, les titres et pièces visés dans l'article 12 de l'édit. Mais lorsque ces députés voulurent remplir leur mission, on leur fit éprouver toutes les contradictions imaginables et on essaya de lasser leur patience en leur opposant délais sur délais. A diverses reprises, il leur fallut recourir aux ministres pour obtenir un commencement de restitution.

⁽¹⁾ FLOQUET. – *Histoire de Normandie*, VI, 653.

⁽²⁾ CH. DE DEAUREPAIRE. – Discours prononcé, le 22 juillet 1897, à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de Normandie (*Bull. de la Soc. de l'Hist. de Norm.* VIII, 200-210). Nous ne faisons que résumer dans les pages qui vont suivre l'intéressant travail de M. de Beaurepaire. Deux liasses de documents concernant la liquidation des affaires de la Cour après sa suppression, se trouvent dans la série E, famille Marie de Merval (dossiers Leplanquois), 1772-1777.

Il leur fallut même adresser un mémoire au roi et le faire appuyer par le garde des sceaux Miromesnil, qui avait été premier président du Parlement de Normandie à l'époque de rétablissement des Conseils Supérieurs, et se montrait animé des dispositions les plus bienveillantes à l'égard d'une Cour qui s'était compromise pour lui. Grâce à sa protection, après des démarches qui durèrent plus de six mois, les magistrats normands finirent par rentrer en possession, non pas tout d'un coup, mais successivement, et pour ainsi dire morceau par morceau, d'à peu près tout ce qu'ils réclamaient. Vainement le procureur général de la Chambre des Comptes de Paris voulut-il s'opposer à la restitution des Mémoires, qu'il considérait à bon droit comme la partie la plus précieuse des archives, et que de son côté, la Cour de Rouen revendiquait énergiquement comme étant le fruit de son travail depuis 1580 jusqu'en 1771. On fut moins heureux pour les aveux du domaine d'Alençon, des vicomtés de Domfront, Evreux, Pacy, Nonancourt, Beaumont-le-Roger, Bernay, Montreuil, Argentan, Gisors, Saint-Sylvain-le-Thuit, Mortagne et Bellesme, qui, pour des raisons plus ou moins plausibles, furent retenus à Paris, et qui se trouvent aujourd'hui conservés dans la série P des Archives Nationales ⁽¹⁾.

La plus grande partie des titres de la Cour des Comptes de Normandie fut expédiée en trois envois, le premier de 52 ballots contenant les volumes des tailles de 1730 à 1770, les comptes des octrois et des deniers communs des villes pour les mêmes années, le tout formant 1283 volumes et 706 liasses. Le second envoi, de 52 ballots et 11 bannettes, comprenait les comptes des trois recettes générales des finances d'Alençon, Caen et Rouen, à partir de 1580, ceux de la capitation et des dixièmes, les comptes des tailles des diverses élections, à partir de l'établissement de la Chambre des Comptes. Le troisième envoi consistait en une caisse, du poids de 1700 livres : elle contenait 132 registres mémoires de 1580 à 1762 (c'est le chiffre actuel), 24 registres de transcrits de 1581 à 1771, 7 registres d'édits d'anoblissements. Il y eut d'autres envois, mais moins considérables. Le 7 août 1777, on avait obtenu, par l'entremise du garde des sceaux, la restitution de 18 volumes de minutes d'enregistrement et de 29 volumes désignés sous les titres de Terriers, déclarations, engagements, ventes d'offices, de 1512 à 1771, et certaines pièces de féodalité concernant le comté de Montgommery.

Pour payer les frais de cette opération, la Cour des Comptes, le 16 septembre 1775, avait fait un emprunt de 6.000 livres à constitution « pour subvenir aux dépenses des commissaires ». Ceux-ci, de deux qu'ils étaient, se trouvèrent bientôt réduits à un seul. Dès le 17 novembre 1775, M. Gervais de Vaugouins s'était fait décharger de sa commission pour cause de santé. M. Harel resta seul et dut séjourner deux ans à Paris, n'ayant d'autre aide qu'un clerc de l'auditoire, M. Grière, aux appointements de 12 livres par jour. La Cour versa à M. Harel, pour frais de voyage et de séjour, 6.989 livres. Elle accorda, comme gratification, 50 livres de bougies à M. de Bricteniville, un des premiers commis de M. de Beaumont, intendant des finances. Elle obtint du contrôleur général l'autorisation de prélever sur les amendes féodales une somme équivalente à ce qui avait été dépensé pour la réclamation et l'envoi de ses archives.

Parmi les titres précieux qui avaient été transportés de Rouen à Paris, et que M. Harel eut tant de peine à se faire restituer, se trouvait l'importante collection des aveux et des actes de foi et hommage. Les conseillers auditeurs de la Chambre des Comptes de Paris, en reconnaissant l'intérêt, en firent des inventaires, dont M. Harel put prendre copie et qui figurèrent au procès-verbal de remise ⁽²⁾. A son retour, le 26 avril 1777, il déposait sur le bureau un registre, couvert en parchemin, contenant l'inventaire, dûment collationné par le sieur Denis, conseiller auditeur à Paris, des actes de foi et hommage. Le 2 août suivant, il apportait, pour être mis au cabinet secret, deux volumes couverts en parchemin vert, l'un contenant l'inventaire des aveux rendus à la Cour pendant le XVIII^e siècle, et l'autre l'inventaire des pièces de formalités. La copie de ces documents lui avait coûté près de 500 livres. Deux autres volumes d'inventaires des aveux, également recouverts de basane verte, furent déposés dans la suite au greffe du cabinet secret de la Cour. C'est cette copie de

⁽¹⁾ ARCH. NAT. P 862-940. *Les anciens hommages et aveux de Normandie* (XIV^e-XVI^e siècles) se trouvent dans la même série, n^{os} 263-308.

⁽²⁾ Le « Procès-verbal de la remise des titres, pièces et registres, comptes et acquits de la Cour des Comptes de Normandie (1775) », est aujourd'hui le n^o P 899 des Archives Nationales.

M. Harel qui, après s'être égarée quelque temps à l'étranger, est revenue en France, a été achetée par M. Lesens et a été donnée par lui aux Archives départementales en 1890. Elle figure sous les n^{os} 381 à 385 du présent Répertoire.

Lorsque la Cour fut rentrée en possession de ses titres, M. Harel lui proposa d'en faire dresser un inventaire général. « Le malheur arrivé en 1771, disait-il, n'arrivera peut-être jamais ; mais si, lorsqu'il est arrivé, il y avait eu dans chaque dépôt un inventaire des titres, on n'aurait pu en perdre aucun, et nous aurions la certitude qu'ils sont tous rentrés, ce que nous n'avons ni pouvons avoir ». L'idée était bonne, mais elle ne semble pas avoir été retenue ; on recula sans doute devant la dépense. A défaut de ce travail, les inventaires, malheureusement très succincts, qui accompagnaient les lettres d'envois des commissaires, nous permettent de juger assez exactement de l'étendue des pertes que les archives de la Cour des Comptes ont subies avant d'arriver jusqu'à nous. La Chambre des Comptes de Paris a retenu pour son usage les aveux de certaines vicomtés, ci-dessus mentionnées. On retrouve ces aveux aux Archives Nationales. Nous avons à déplorer la perte irréparable de 24 registres de transcrits de chartes, de 1581 à 1771 ; de 7 registres d'édits d'anoblissement ; de la plupart des comptes des trois recettes générales ; de tous ceux des tailles des diverses élections à partir de 1581 ; de ceux de la capitation, des dixièmes, des octrois et des deniers communaux des villes, c'est-à-dire de tout ce qui aurait pu nous servir pour l'histoire financière de notre province dans les deux derniers siècles ; enfin de toutes les déclarations du temporel des communautés religieuses et de tous les actes de foi et hommage. Par bonheur, les Plumitifs de la Cour, qui nous ont été conservés, tiennent lieu de ces derniers titres, et de bien d'autres supprimés.

Réinstallée en 1776, la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, éprouva une nouvelle disgrâce en 1788, à cause de son opposition à la fameuse ordonnance de mai sur l'organisation de la justice, qui créait en Normandie les grands bailliages de Rouen, Caen et Alençon ⁽¹⁾. Mais cette suspension fut de courte durée, et, le 9 octobre 1788, un édit royal autorisait la reprise des séances. Celles-ci se tinrent jusqu'à une époque assez avancée de la Révolution. Supprimées, en effet, par la loi du 7 septembre 1790, les anciennes Chambres des Comptes ne furent pas immédiatement remplacées. L'organisation du nouveau système financier demanda beaucoup de temps. C'est seulement en 1791 qu'une première étape fut franchie par la création d'un Bureau de comptabilité, chargé de vérifier les comptes. Jusqu'à cette date, la Cour de Rouen resta en exercice. Sa dernière séance est du 29 mars 1791 et son dernier acte fut l'arrêt de correction, rendu ce jour-là, qui donna quitus à M. Marquet de Montbreton, receveur général des finances de la Généralité de Rouen, pour son compte de l'année 1786 ⁽²⁾. Ces traditions de sage lenteur ne périrent point avec l'Ancien Régime. Il n'en fut pas de même, malheureusement, d'une notable partie des archives. Parmi les documents énumérés ci-dessus, dont nous avons à déplorer la perte, bon nombre sans doute furent compris dans les autodafés qui se firent, en haine de la féodalité, sur les places de Rouen. D'autres, jugés inutiles, furent aliénés, conformément aux dispositions de la loi du 19 août 1792 ; tels les papiers et parchemins relatifs aux comptes soldés et jugés, que les administrateurs du département vendirent, les 3 et 25 novembre de cette année ⁽³⁾. Le prix des deux ventes s'éleva à la somme de 51.210 livres 3 sous, chiffre qui permet déjuger de l'énorme quantité de ces pièces comptables, dont une partie était déposée au Séminaire de Saint-Vivien ⁽⁴⁾. Le 25 avril 1793,

⁽¹⁾ FLOQUET, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. VIII, p. 151 et suiv. V. également SEEGER, *Essai sur les grands bailliages établis en 1788 en Normandie*, p. 122 et suiv.

⁽²⁾ V. II B 359.

⁽³⁾ 1^{er} novembre 1792. Le Conseil général du département, sur le rapport du Commissaire national pour la vérification des titres déposés à la Chambre des Comptes, arrête que le samedi 3 du présent mois, à midi précis, les titres de noblesse seront brûlés sur la place du Champ de Mars, en présence du Commissaire du département qui en dressera procès-verbal, et, à l'effet de rendre cette cérémonie publique, le présent arrêté sera imprimé et affiché dans les lieux ordinaires de cette ville. Le commissaire requérera de la municipalité le nombre de gardes nationaux qu'il jugera nécessaire ». Reg. des délibérations du Conseil général. Arch. de la Seine-Inférieure, L 16.

⁽⁴⁾ CH. DE BEAUREPAIRE, *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Norm.* VIII, 209. Dans le Rapport de l'archiviste Henault, du 17 février 1825, nous trouvons le renseignement suivant : « Messieurs les Administrateurs du département se sont occupés, en 1792, des archives de cette Cour ; ils en ont extrait, pour être déposées aux Archives départementales, les pièces utiles à conserver comme titres et renseignements pour les propriétés nationales et se sont bornés à conserver un compte par chaque dix années ». V. en effet II B 623 et suiv.

l'archiviste Beuzebosc écrivait au procureur syndic du district pour lui signaler l'intérêt qu'il y aurait à distinguer dans ces papiers ceux relatifs à la ci-devant noblesse, susceptibles d'être brûlés, et les aveux et autres titres de propriété qui établissent en faveur de la Nation des droits utiles ; il craignait que cette précaution n'eût échappé à la sagesse et à la prévoyance du citoyen Lambert, administrateur préposé au triage de ces documents. Sous la Restauration, le greffier de la Cour Royale, M. Lemonnier, réclama le transfert au Palais de Justice d'une partie des archives de l'ancienne Cour des Comptes, alors conservées dans le bâtiment voisin de la cathédrale, qui avait servi de bibliothèque au Chapitre ; il voulait même se faire donner les Mémoires, sous le prétexte qu'ils renfermaient la transcription d'édits royaux absents des registres du Parlement ⁽¹⁾. L'archiviste Hénault obtint de garder ces volumes, dont il appréciait la valeur historique, mais il dut abandonner une certaine quantité de papiers judiciaires, qui sont rentrés aux Archives départementales, en 1895, avec le fonds du Parlement. A cette dernière date, la liquidation de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, était depuis longtemps un fait accompli ; elle s'était achevée, cent ans plus tôt, le 17 juillet 1796, par la vente comme bien national du bel hôtel qu'elle occupait et qui subsiste aujourd'hui à peu près tel que l'ont connu les Rouennais du XVIII^e siècle.

PAUL LE CACHEUX.



⁽¹⁾ Lettre de l'archiviste Hénault au Préfet, 31 août 1822 (Reg. de Correspondance des Archivistes, fol. 58 verso)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SEINE-INFÉRIEURE

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DE LA SÉRIE B

CHAMBRE DES COMPTES DE NORMANDIE

GÉNÉRALITÉS

- 2 B 1. Établissement de la Chambre ; règlements, logement – Edits, ordonnances, lettres patentes, arrêts du Conseil d'État – Extraits faits vers 1455 des premiers Mémoires de la Chambre des Comptes de Paris ... XV^e siècle-1790
2. Edits, ordonnances, lettres patentes, arrêts du Conseil d'État – lettres de cachet du roi pour l'enregistrement des lettres patentes 1665-1790
3. Copies de lettres patentes et d'arrêts du Conseil d'État..... 1765-1769
4. Inventaires des pièces de la Chambre des Comptes – Documents relatifs au transfert des archives à Paris et à leur retour à Rouen 1772-1790
5. Mémoires et remontrances adressés au roi par la Chambre – protestations de la noblesse et du clergé contre la lettre de convocation des États généraux – cahier de doléances du Tiers-Etat de la ville de Rouen (imprimé). 1649-1790
6. Créations et suppressions d'offices ; édits, ordonnances, lettres patentes 1581-1790
7. Provisions d'offices ; informations ; réceptions d'officiers..... 1638-1790
8. Listes des présidents, procureurs et avocats généraux..... 1610-1790
9. Offices de premier huissier concierge et buvetier ; requêtes ; ventes de l'office – affaires du sieur Delabarre, greffier (1743)..... 1645-1790
10. Comptes des dépenses et menues nécessités de la Cour..... 1678-1756
11. Comptes des menus droits et menues nécessités de la Cour..... 1774-1783
12. Droits perçus aux réceptions des officiers ; livraisons de bougies – états de distribution de sel – mémoires des épices des comptes – modèle de répartition des épices (semestre de janvier 1744) 1730-1788

13. Droit annuel des officiers (paulette) 1632-1675
14. Rôles de la capitation des officiers 1775-1788
15. Taxe des pauvres ; rôles des sommes dues par les officiers ; mémoires, quittances 1617-1673
16. Rentes sur les tailles de Rouen – trésoriers et procureurs des épices – adjoints au procureur général – droits casuels 1603-1790
17. Retenue du dixième sur les appointements, et les droits des commis et employés des fermes 1717
18. Reventes d'offices..... 1618-1668
19. Officiers des bailliages et élections : provisions, taxes, gages, etc. 1620-1774
20. Registre des épices de la Chambre..... 1769-1790
21. Correspondance : lettres du roi, de la reine, des princes, ministres et grands officiers de la couronne, trésoriers généraux de France à Caen, etc
..... 1595-1703
22. Correspondance : lettres d'officiers et agents de la Chambre ; 1^{re} série : Adam-Guérin 1591-1660
23. Correspondance : lettres d'officiers et agents de la Chambre ; 1^{re} série : Heurtault-Ygou 1581-1750
24. Correspondance : lettres d'officiers et agents de la Chambre ; 2^{me} série : lettres de MM. d'Anviray, Bulteau, Ferrand, de Motteville, Paviot, du Tot, du Troncq, etc. (affaires courantes de la Chambre)..... 1672-1790
25. Correspondance : lettres et minutes de lettres expédiées par la Chambre
..... 1581-1685
26. « Registre des Chartres de la Chambre des conseillers du Roy et correcteurs ordinaires de la Chambre des Comptes de Normandie » avec table
..... 1403-1760
1 reg. 159 feuillets.
27. « Registre des mémoires de la Chambre des conseillers du Roy et correcteurs ordinaires de la Chambre des Comptes de Normandie ». A la fin : Enquêtes relatives aux fermes de Rouen..... 1601-1650
1 reg. 121 et 87 feuillets.
28. Corrections des comptes : généralité de Caen 1607-1702
1 reg. 99 feuillets.
29. Corrections des comptes ; généralités d'Alençon, Caen et Rouen
..... 1755-1790
1 reg. 162 feuillets.
30. Corrections des comptes des tailles : arrêts 1737-1784

31. Corrections des comptes des tailles : arrêts 1784-1791
32. Clausions et distributions 30 juillet 1664-2 décembre 1666
1 reg. non folioté.
33. Registre-journal d'un procureur de la Chambre 1714-1739
1 reg. 50 feuillets.
34. Conclusions du parquet du Bureau des Aides..... 11 mars 1690-3 mars 1695
1 reg. 178 feuillets.
35. Conclusions du parquet du Bureau des Aides..... 3 mars 1695-8 août 1699
1 reg. 183 feuillets.
36. Conclusions du parquet du Bureau des Aides.
.....20 juillet 1699-29 novembre 1726
1 reg. 205 feuillets.
37. Conclusions du parquet du Bureau des Aides..... 5 août 1716-4 février 1740
1 reg. 213 feuillets.
38. Conclusions du parquet du Bureau des Aides
..... 27 décembre 1779-25 septembre 1790
1 reg. 94 feuillets.
39. Prisons : conciergerie de la Cour des Aides – listes des prisonniers détenus
dans les prisons de la cour – lettres de cachet, 1719-1731 – affaire du sieur
Dubusc, concierge..... 1646-1754
40. Registre d'écrou 1727-1750
1 reg. 162 feuillets.
41. Registre d'écrou 1777-1791
1 reg. 151 feuillets.
42. Mémoires présentés à la Cour des Comptes – requêtes ; placets ;
conclusions de causes ; arrêts 1686-1677
43. Mémoires présentés à la Cour des Comptes – requêtes ; placets ;
conclusions de causes ; arrêts – affaires intéressant les curés et
communautés religieuses 1600-1791

MÉMORIAUX ⁽¹⁾

2 B 44.	Vol. 1 : 1580-13 juin 1719.....	1 reg. 191 feuillets
45.	Vol. 1 <i>bis</i> : mêmes dates (copie).....	1 reg. 178 feuillets
46.	Vol. 2 : 1582	1 reg. 203 feuillets
47.	Vol. 3 : 1583	1 reg. 268 feuillets
48.	Vol. 4 : 1582-1586	1 reg. 23 feuillets
49.	Vol. 5 : 1584	1 reg. 234 feuillets
50.	Vol. 6 : 1587	1 reg. 332 feuillets
51.	Vol. 7 : 1588	1 reg. 282 feuillets
52.	Vol. 8 : 1589 -1591	1 reg. 180 feuillets
53.	Vol. 9 : 9 novembre 1591-21juillet 1593.....	1 reg. 120 feuillets
54.	Vol. 10 : 1592	1 reg. 137 feuillets
55.	Vol. 11: 1593	1 reg. 230 feuillets
56.	Vol. 12 : 1594	1 reg. 273 feuillets
57.	Vol. 13 : 1594	1 reg. 107 feuillets
58.	Vol. 14 : 1595	1 reg. 342 feuillets
59.	Vol. 15 : 1596	1 reg. 291 feuillets
60.	Vol. 16 : 1597	1 reg. 416 feuillets
61.	Vol. 17 : 1598	1 reg. 302 feuillets
62.	Vol. 18 : 1599	1 reg. 338 feuillets
63.	Vol. 19 : 1600	1 reg. 210 feuillets
64.	Vol. 20 : 1601	1 reg. 187 feuillets
65.	Vol. 21: 1602	1 reg. 201 feuillets
66.	Vol. 22 : 1603	1 reg. 228 feuillets
67.	Vol. 23 : 1604	1 reg. 236 feuillets
68.	Vol. 24 : 1605	1 reg. 222 feuillets

⁽¹⁾ Chaque volume des Mémoires est accompagné d'une Table analytique. Ces tables ont été publiées dans le Tome XVIII des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie (pp. 1 à 320). Les volumes cotés ici II B 45 et 48 (volumes 1 *bis* et 4) ne figurent pas au tome XVIII des Antiquaires. Pour établir la concordance entre les numéros du présent Répertoire et ceux du Tome XVIII des Antiquaires, il suffit, à partir de II B 49, de diminuer d'une unité le chiffre du volume tel qu'il est indiqué ci-dessus. Ainsi II B 49 correspond au volume 4 des Antiquaires, II B 50 au volume 5, et ainsi de suite.

69.	Vol. 25 : 1606	1 reg. 223 feuillets
70.	Vol. 26 : 1607	1 reg. 206 feuillets
71.	Vol. 27 : 1608	1 reg, 208 feuillets
72.	Vol. 28 : 1609	1 reg. 208 feuillets
73.	Vol. 29 : 1610	1 reg. 231 feuillets
74.	Vol. 30 : 1611	1 reg. 267 feuillets
75.	Vol 31: 1612	1 reg. 285 feuillets
76.	Vol. 32 : 1613	1 reg. 276 feuillets
77.	Vol. 33 : 1614	1 reg. 263 feuillets
78.	Vol. 34 : 1615	1 reg. 197 feuillets
79.	Vol. 35 : 1616	1 reg. 173 feuillets
80.	Vol. 36 : 1617	1 reg. 357 feuillets
81.	Vol. 37 : 1618	1 reg. 336 feuillets
82.	Vol. 38 : 1619	1 reg. 194 feuillets
83.	Vol. 39 : 1620	1 reg. 198 feuillets
84.	Vol. 40 : 1621	1 reg. 186 feuillets
85.	Vol. 41: 1622	1 reg. 167 feuillets
86.	Vol. 42 : 1623	1 reg. 151 feuillets
87.	Vol. 43 : 1624	1 reg. 261feuillets
88.	Vol. 44 : 1625	1 reg. 167 feuillets
89.	Vol. 45 : 1626	1 reg. 187 feuillets
90.	Vol. 46 : 1627	1 reg. 191feuillets
91.	Vol. 47 : 1628	1 reg. 191feuillets
92.	Vol. 48 : 1629	1 reg. 138 feuillets
93.	Vol. 49 : 1630	1 reg. 131 feuillets
94.	Vol. 50 : 1631	1 reg. 193 feuillets
95.	Vol. 51: 1632	1 reg. 157 feuillets
96.	Vol. 52 : 1633	1 reg. 203 feuillets
97.	Vol. 53 : 1634	1 reg. 139 feuillets
98.	Vol. 54 : 1635	1 reg. 112 feuillets

99.	Vol. 55 : 1636	1 reg. 157 feuillets
100.	Vol. 56 : 1637	1 reg. 99 feuillets
101.	Vol. 57 : 1638	1 reg. 222 feuillets
102.	Vol. 58 : 1639	1 reg. 185 feuillets
103.	Vol. 59 : 1640	1 reg. 264 feuillets
104.	Vol. 60 : 1641	1 reg. 152 feuillets
105.	Vol. 61: 1642	1 reg. 124 feuillets
106.	Vol. 62 : 1643	1 reg. 193 feuillets
107.	Vol. 63 : 1644	1 reg, 200 feuillets
108.	Vol. 64 : 1645	1 reg. 137 feuillets
109.	Vol. 65 : 1646	1 reg. 198 feuillets
110.	Vol. 66 : 1647	1 reg. 159 feuillets
111.	Vol. 67 : 1648	1 reg, 151 feuillets
112.	Vol. 68 : 1649	1 reg. 73 feuillets
113.	Vol. 69 : 1650	1 reg. 135 feuillets
114.	Vol. 70 : 1651	1 reg. 173 feuillets
115.	Vol. 71: 1652	1 reg. 223 feuillets
116.	Vol. 72 : 1653	1 reg. 184 feuillets
117.	Vol. 73 : 1654	1 reg. 160 feuillets
118.	Vol. 74 : 1655	1 reg. 238 feuillets
119.	Vol. 75 : 1656	1 reg. 247 feuillets
120.	Vol. 76 : 1657	1 reg. 149 feuillets
121.	Vol. 77 : 1638	1 reg. 165 feuillets
122.	Vol. 78 : 1659	1 reg. 201 feuillets
123.	Vol. 79 : 1660	1 reg. 143 feuillets
124.	Vol. 80 : 1662	1 reg. 185 feuillets
125.	Vol. 81 : 1663	1 reg. 153 feuillets
126.	Vol. 82 : 1664	1 reg. 178 feuillets
127.	Vol. 83 : 1665	1 reg. 151 feuillets
128.	Vol. 84 : 1668	1 reg. 87 feuillets

129.	Vol. 85 : 1669	1 reg. 178 feuillets
130.	Vol. 86 : 1670	1 reg. 127 feuillets
131.	Vol. 87 : 1671	1 reg. 50 feuillets
132.	Vol. 88 : 1672	1 reg. 145 feuillets
133.	Vol. 89 : 1673	1 reg. 153 feuillets
134.	Vol. 90 : 1674	1 reg. 52 feuillets
135.	Vol. 91 : 1675	1 reg. 75 feuillets
136.	Vol. 92 : 1676	1 reg. 61 feuillets
137.	Vol. 93 : 1677	1 reg. 52 feuillets
138.	Vol. 94 : 1678	1 reg. 58 feuillets
139.	Vol. 95 : 1679	1 reg. 72 feuillets
140.	Vol. 96 : 1680	1 reg. 100 feuillets
141.	Vol. 97 : 1688-1689	1 reg. 106 feuillets
142.	Vol. 98 : 1690-1691	1 reg. 200 feuillets
143.	Vol. 99 : 1692-1693	1 reg. 176 feuillets
144.	Vol. 100 : 1694-1695	1 reg. 129 feuillets
145.	Vol. 101 : 1697-1698	1 reg. 176 feuillets
146.	Vol. 102 : 1699-1700.	1 reg. 225 feuillets
147.	Vol. 103 : 1701-1702.	1 reg. 230 feuillets
148.	Vol. 104 : 1703-1704-1705.....	1 reg. 214 feuillets
149.	Vol. 105 : 1706-1707-1708.....	1 reg. 307 feuillets
150.	Vol. 106 : 1709-1710-1711.....	1 reg. 278 feuillets
151.	Vol. 107 : 1712-1713-janvier 1714.....	1 reg. 196 feuillets
152.	Vol. 108 : 1er février 1714-1715	1 reg. 116 feuillets
153.	Vol. 109 : 1716-1717.	1 reg. 265 feuillets
154.	Vol. 110 : 1718-1719-1720.....	1 reg. 374 feuillets
155.	Vol. 111 : 1721-1722.	1 reg. 200 feuillets
156.	Vol. 112 : 1723-1724.	1 reg. 291 feuillets
157.	Vol. 113 : 1725-1726.	1 reg. 223 feuillets
158.	Vol. 114 : 1726-1728.	1 reg. 223 feuillets

159.	Vol. 115 : 1729-juin 1730.....	1 reg. 228 feuillets
160.	Vol. 116 : 1730-mars 1732	1 reg. 218 feuillets
161.	Vol. 117 : mars 1732-décembre 1734.....	1 reg. 283 feuillets
162.	Vol. 118 : 1735-1736.....	1 reg. 189 feuillets
163.	Vol. 119 : 1737-1738.....	1 reg. 196 feuillets
164.	Vol. 120 : 1739-avril 1741.....	1 reg. 221 feuillets
165.	Vol. 121 : mai 1741- décembre 1743.....	1 reg. 211 feuillets
166.	Vol. 122 : 1744-1747.....	1 reg. 227 feuillets
167.	Vol. 123 : 1748-1749.....	1 reg. 195 feuillets
168.	Vol. 124 : 1750-1751.....	1 reg. 220 feuillets
169.	Vol. 125 : 1752-24 septembre 1754.....	1 reg. 317 feuillets
170.	Vol. 126 : 1754-1755-1756.....	1 reg. 197 feuillets
171.	Vol. 127 : 1757-18 février 1760	1 reg. 287 feuillets
172.	Vol. 128 : 1761-1762.....	1 reg. 120 feuillets
173.	Vol. 129 : 1763-1766.....	1 reg. 300 feuillets
174.	Vol. 130 : 1767-25 septembre 1771.....	1 reg. 313 feuillets
175.	Vol. 131 : 12 novembre 1774-1780.....	1 reg. 208 feuillets
176.	Vol. 132 : 1781-1783.....	1 reg. 242 feuillets
177.	Vol. 133 : 1784-1787.....	1 reg. 232 feuillets

PLUMITIFS

2 B 178.	19 décembre 1580-12 mai 1589.....	1 reg. 501 feuillets
179.	7 janvier 1591-25 septembre 1591.....	1 reg. 43 feuillets ⁽¹⁾
180.	7 janvier-20 décembre 1600.....	1 reg. 52 feuillets
181.	8 janvier-20 décembre 1601.....	1 reg. 68 feuillets
182.	7 janvier-20 décembre 1602.....	1 reg. 57 feuillets
183.	7 janvier-23 décembre 1603.....	1 reg. 60 feuillets
184.	7 janvier-20 décembre 1604.....	1 reg. 80 feuillets
185.	7 janvier-20 décembre 1605.....	1 reg. 66 feuillets

⁽¹⁾ Ce registre est incomplet et en mauvais état.

186.	7 janvier-20 décembre 1606.....	1 reg.	76 feuillets
187.	8 janvier-20 décembre 1607.....	1 reg.	87 feuillets
188.	7 janvier-20 décembre 1608.....	1 reg.	69 feuillets
189.	7 janvier-19 décembre 1609.....	1 reg.	65 feuillets
190.	7 janvier-22 décembre 1610.....	1 reg.	92 feuillets
191.	7 janvier 1611-20 décembre 1612.....	1 reg.	169 feuillets
192.	7 janvier-20 décembre 1613.....	1 reg.	124 feuillets
193.	7 janvier-20 décembre 1614.....	1 reg.	104 feuillets
194.	7 janvier-31 décembre 1615.....	1 reg.	88 feuillets
195.	7 janvier-20 décembre 1616.....	1 reg.	83 feuillets
196.	7 janvier 1617-2 janvier 1618.....	1 reg.	105 feuillets
197.	2 janvier-20 décembre 1618.....	1 reg.	104 feuillets
198.	7 janvier-20 décembre 1619.....	1 reg.	94 feuillets
199.	7 janvier-19 décembre 1620.....	1 reg.	91 feuillets
200.	7 janvier-20 décembre 1621.....	1 reg.	93 feuillets
201.	7 janvier-20 décembre 1622.....	1 reg.	69 feuillets
202.	7 janvier-20 décembre 1623.....	1 reg.	71 feuillets
203.	8 janvier-20 décembre 1624.....	1 reg.	71 feuillets
204.	7 janvier-20 décembre 1625.....	1 reg.	60 feuillets
205.	7 janvier-19 décembre 1626.....	1 reg.	86 feuillets
206.	7 janvier-20 décembre 1627.....	1 reg.	76 feuillets
207.	7 janvier-20 décembre 1628.....	1 reg.	77 feuillets
208.	8 janvier-20 décembre 1629.....	1 reg.	76 feuillets
209.	7 janvier-20 décembre 1630.....	1 reg.	77 feuillets
210.	7 janvier-24 décembre 1631.....	1 reg.	80 feuillets
211.	7 janvier-20 décembre 1632.....	1 reg.	70 feuillets
212.	7 janvier-20 décembre 1633.....	1 reg.	64 feuillets
213.	7 janvier-20 décembre 1634.....	1 reg.	62 feuillets
214.	8 janvier-20 décembre 1635.....	1 reg.	71 feuillets
215.	7 janvier-20 décembre 1636.....	1 reg.	106 feuillets

216.	7 janvier-19 décembre 1637.....	1 reg. 106 feuillets
217.	7 janvier-20 décembre 1638.....	1 reg. 92 feuillets
218.	7 janvier 1639-5 janvier 1640.....	1 reg. 77 feuillets
219.	7 janvier-20 décembre 1640.....	1 reg. 81 feuillets
220.	7 janvier-18 décembre 1641.....	1 reg. 53 feuillets
221.	7 janvier-19 décembre 1642.....	1 reg. 67 feuillets
222.	7 janvier-19 décembre 1643.....	1 reg. 101 feuillets
223.	7 janvier-20 décembre 1644.....	1 reg. 102 feuillets
224.	16 juin 1638-6 avril 1645.....	1 reg. 3 feuillets
225.	7 janvier-20 décembre 1645.....	1 reg. 81 feuillets
226.	8 janvier-20 décembre 1646.....	1 reg. 111 feuillets
227.	7 janvier-20 décembre 1647.....	1 reg. 188 feuillets
228.	7 janvier-19 décembre 1648.....	1 reg. 137 feuillets
229.	7 janvier-20 décembre 1649.....	1 reg. 143 feuillets
230.	7 janvier-23 décembre 1651.....	1 reg. 157 feuillets
231.	8 janvier-20 décembre 1652.....	1 reg. 131 feuillets
232.	7 janvier-22 décembre 1653.....	1 reg. 135 feuillets
233.	7 janvier-22 décembre 1655.....	1 reg. 171 feuillets
234.	7 janvier-23 décembre 1656.....	1 reg. 198 feuillets
235.	8 janvier-22 décembre 1657.....	1 reg. 166 feuillets
236.	7 janvier-24 décembre 1658.....	1 reg. 138 feuillets
237.	7 janvier-23 décembre 1659.....	1 reg. 157 feuillets
238.	7 janvier 1660-3 janvier 1661.....	1 reg. 163 feuillets
239.	7 janvier-29 décembre 1662.....	1 reg. 164 feuillets
240.	8 janvier-20 décembre 1663.....	1 reg. 140 feuillets
241.	7 janvier-23 décembre 1664.....	1 reg. 161 feuillets
242.	7 janvier-22 décembre 1665.....	1 reg. 153 feuillets
243.	7 janvier-23 décembre 1666.....	1 reg. 140 feuillets
244.	7 janvier-22 décembre 1667.....	1 reg. 155 feuillets
245.	7 janvier-20 décembre 1668.....	1 reg. 161 feuillets

246.	7 janvier-22 décembre 1669.....	1 reg. 137 feuillets
247.	7 janvier-22 décembre 1670.....	1 reg. 135 feuillets
248.	7 janvier-22 décembre 1671.....	1 reg. 106 feuillets
249.	7 janvier-23 décembre 1672.....	1 reg. 123 feuillets
250.	7 janvier-23 décembre 1673.....	1 reg. 139 feuillets
251.	8 janvier-22 décembre 1674.....	1 reg. 143 feuillets
252.	7 janvier-23 décembre 1675.....	1 reg. 91 feuillets
253.	7 janvier-22 décembre 1676.....	1 reg. 92 feuillets
254.	7 janvier-22 décembre 1677.....	1 reg. 100 feuillets
255.	7 janvier-23 décembre 1678.....	1 reg. 118 feuillets
256.	7 janvier-23 décembre 1679.....	1 reg. 142 feuillets
257.	8 janvier-23 décembre 1680.....	1 reg. 125 feuillets
258.	7 janvier-23 décembre 1681.....	1 reg. 133 feuillets
259.	7 janvier-23 décembre 1682.....	1 reg. 150 feuillets
260.	8 janvier-23 décembre 1683.....	1 reg. 100 feuillets
261.	5 janvier-23 décembre 1684.....	1 reg. 81 feuillets
262.	8 janvier-22 décembre 1685.....	1 reg. 74 feuillets
263.	7 janvier-23 décembre 1686.....	1 reg. 92 feuillets
264.	7 janvier-23 décembre 1687.....	1 reg. 96 feuillets
265.	7 janvier-23 décembre 1688.....	1 reg. 101 feuillets
266.	7 janvier-23 décembre 1689.....	1 reg. 81 feuillets
267.	7 janvier-23 décembre 1690.....	1 reg. 80 feuillets
268.	8 janvier-22 décembre 1691.....	1 reg. 92 feuillets
269.	7 janvier-23 décembre 1692.....	1 reg. 86 feuillets
270.	7 janvier-23 décembre 1693.....	1 reg. 94 feuillets
271.	7 janvier-23 décembre 1694.....	1 reg. 98 feuillets
272.	7 janvier-23 décembre 1695.....	1 reg. 94 feuillets
273.	7 janvier-22 décembre 1696.....	1 reg. 85 feuillets
274.	7 janvier-23 décembre 1697.....	1 reg. 78 feuillets
275.	7 janvier-23 décembre 1698.....	1 reg. 99 feuillets

276.	7 janvier-23 décembre 1699.....	1 reg.	79 feuillets
277.	7 janvier-23 décembre 1700.....	1 reg.	82 feuillets
278.	7 janvier-23 décembre 1701.....	1 reg.	81 feuillets
279.	7 janvier-23 décembre 1702.....	1 reg.	99 feuillets
280.	8 janvier-22 décembre 1703.....	1 reg.	85 feuillets
281.	7 janvier-23 décembre 1704.....	1 reg.	100 feuillets
282.	7 janvier-23 décembre 1705.....	1 reg.	70 feuillets
283.	7 janvier-23 décembre 1706.....	1 reg.	93 feuillets
284.	7 janvier-23 décembre 1707.....	1 reg.	90 feuillets
285.	7 janvier-22 décembre 1708.....	1 reg.	104 feuillets
286.	7 janvier-23 décembre 1709.....	1 reg.	90 feuillets
287.	7 janvier-23 décembre 1710.....	1 reg.	84 feuillets
288.	7 janvier-23 décembre 1711.....	1 reg.	97 feuillets
289.	7 janvier-23 décembre 1712.....	1 reg.	97 feuillets
290.	7 janvier-22 décembre 1713.....	1 reg.	88 feuillets
291.	8 janvier-22 décembre 1714.....	1 reg.	104 feuillets
292.	7 janvier-23 décembre 1715.....	1 reg.	91 feuillets
293.	7 janvier-23 décembre 1716.....	1 reg.	88 feuillets
294.	7 janvier-23 décembre 1717.....	1 reg.	93 feuillets
295.	7 janvier-23 décembre 1718.....	1 reg.	87 feuillets
296.	7 janvier-22 décembre 1719.....	1 reg.	101 feuillets
297.	8 janvier-23 décembre 1720.....	1 reg.	93 feuillets
298.	7 janvier-23 décembre 1721.....	1 reg.	87 feuillets
299.	7 janvier-23 décembre 1722.....	1 reg.	79 feuillets
300.	7 janvier-23 décembre 1723.....	1 reg.	93 feuillets
301.	7 janvier-22 décembre 1724.....	1 reg.	91 feuillets
302.	8 janvier-22 décembre 1725.....	1 reg.	79 feuillets
303.	7 janvier-23 décembre 1726.....	1 reg.	83 feuillets.
304.	7 janvier-23 décembre 1727.....	1 reg.	132 feuillets
305.	7 janvier-23 décembre 1728.....	1 reg.	81 feuillets

306.	8 janvier-13 décembre 1729.....	1 reg.	82 feuillets
307.	8 janvier-22 décembre 1731.....	1 reg.	71 feuillets
308.	7 janvier-23 décembre 1732.....	1 reg.	80 feuillets
309.	7 janvier-23 décembre 1733.....	1 reg.	81 feuillets
310.	7 janvier-23 décembre 1734.....	1 reg.	83 feuillets
311.	7 janvier-23 décembre 1735.....	1 reg.	90 feuillets
312.	7 janvier-22 décembre 1736.....	1 reg.	85 feuillets
313.	7 janvier-23 décembre 1737.....	1 reg.	86 feuillets
314.	7 janvier-22 décembre 1738.....	1 reg.	91 feuillets
315.	7 janvier-23 décembre 1739.....	1 reg.	87 feuillets
316.	7 janvier-23 décembre 1740.....	1 reg.	64 feuillets
317.	7 janvier-22 décembre 1741.....	1 reg.	78 feuillets
318.	8 janvier-22 décembre 1742.....	1 reg.	76 feuillets
319.	7 janvier-23 décembre 1743.....	1 reg.	89 feuillets
320.	7 janvier-23 décembre 1744.....	1 reg.	87 feuillets
321.	7 janvier-22 décembre 1745.....	1 reg.	104 feuillets
322.	7 janvier-23 décembre 1746.....	1 reg.	88 feuillets
323.	7 janvier-23 décembre 1747.....	1 reg.	81 feuillets
324.	8 janvier-23 décembre 1748.....	1 reg.	76 feuillets
325.	7 janvier-23 décembre 1749.....	1 reg.	97 feuillets
326.	7 janvier-23 décembre 1750.....	1 reg.	89 feuillets
327.	7 janvier-23 décembre 1751.....	1 reg.	84 feuillets
328.	7 janvier-22 décembre 1752.....	1 reg.	89 feuillets
329.	8 janvier-22 décembre 1753.....	1 reg.	83 feuillets
330.	7 janvier-23 décembre 1754.....	1 reg.	99 feuillets
331.	7 janvier-24 décembre 1755.....	1 reg.	79 feuillets
332.	7 janvier-31 décembre 1756.....	1 reg.	79 feuillets
333.	7 janvier-23 décembre 1757.....	1 reg.	75 feuillets
334.	7 janvier-22 décembre 1758.....	1 reg.	73 feuillets
335.	8 janvier-24 décembre 1759.....	1 reg.	85 feuillets

336.	7 janvier-31 décembre 1760.....	1 reg.	94 feuillets
337.	7 janvier-24 décembre 1761.....	1 reg.	87 feuillets
338.	7 janvier-30 décembre 1762.....	1 reg.	83 feuillets
339.	7 janvier-23 décembre 1763.....	1 reg.	103 feuillets
340.	7 janvier-24 décembre 1764.....	1 reg.	87 feuillets
341.	7 janvier-22 décembre 1766.....	1 reg.	101 feuillets
342.	7 janvier-23 décembre 1767.....	1 reg.	76 feuillets
343.	8 janvier-24 décembre 1768.....	1 reg.	79 feuillets
344.	7 janvier-23 décembre 1769.....	1 reg.	85 feuillets
345.	8 janvier-31 décembre 1770.....	1 reg.	80 feuillets
346.	7 janvier-4 octobre 1771	1 reg.	70 feuillets
347.	14 août ⁽¹⁾ -30 décembre 1775.....	1 reg.	14 feuillets
348.	8 janvier-31 décembre 1776.....	1 reg.	132 feuillets
349.	7 janvier-31 décembre 1777.....	1 reg.	112 feuillets
350.	7 janvier-31 décembre 1778.....	1 reg.	106 feuillets
351.	7 janvier-24 décembre 1779.....	1 reg.	78 feuillets
352.	7 janvier-30 décembre 1780.....	1 reg.	102 feuillets
353.	8 janvier-29 décembre 1781.....	1 reg.	86 feuillets
354.	8 janvier-21 décembre 1782.....	1 reg.	94 feuillets
355.	7 janvier-30 décembre 1783.....	1 reg.	106 feuillets
356.	7 janvier 1784-31 décembre 1785.....	1 reg.	154 feuillets
357.	7 janvier-30 décembre 1786.....	1 reg.	81 feuillets
358.	8 janvier 1787-31 décembre 1788.....	1 reg.	176 feuillets
359.	29 mai 1789-29 mars 1791	1 reg.	96 feuillets
360.	26 juin 1786-1er juin 1791.....		1 liasse papier

GARDES-NOBLES

2 B 361. Lettres de naturalité et d'anoblissement, 1631-1789 – dons et mainlevées de gardes-nobles, 1771-1773 – extraits d'arrêts et d'informations de la

⁽¹⁾ La lacune entre 1771 et 1773 provient de la suppression de la Chambre des Comptes pendant cette période. V. Introduction.

	Chambre des Comptes relatifs à des gardes-nobles, 1649-1650 (don de la garde-noble de François de Vieux-Pont à Gautier de Costes, sieur de la Calprenède).....	1631-1789 ⁽²⁾
362.	Dons et mainlevées de gardes-nobles	1594-1614 1 reg, 201 feuillets
363.	Dons et mainlevées de gardes-nobles	1615-1620 1 reg. 103 feuillets
364.	Dons et mainlevées de gardes-nobles	1621-1630 1 reg. 143 feuillets
365.	Dons et mainlevées de gardes-nobles	1631-1642 1 reg. 158 feuillets
366.	Dons et mainlevées de gardes-nobles	1643-1654 1 reg. 110 feuillets
367.	Dons et mainlevées de gardes-nobles	1655-1666 1 reg. 122 feuillets
368.	Dons et mainlevées de gardes-nobles	1667-1673 1 reg. 73 feuillets
369.	Dons et mainlevées de gardes-nobles	1688-1693 1 reg. 143 feuillets
370.	Dons et mainlevées de gardes-nobles	1694-1701 1 reg. 243 feuillets
371.	Dons et mainlevées de gardes-nobles	1702-1712 1 reg. 295 feuillets
372.	Dons et mainlevées de gardes-nobles	1713-1715 1 reg. 74 feuillets
373.	Dons et mainlevées de gardes-nobles	1716-1726. 1 reg. 219 feuillets
374.	Dons et mainlevées de gardes-nobles	1727-1738 1 reg. 256 feuillets
375.	Dons et mainlevées de gardes-nobles	1738-1748 1 reg. 253 feuillets
376.	Dons et mainlevées de gardes-nobles	1749-1760

⁽²⁾ En tête de cette subdivision devrait prendre place un registre qui se trouve à la Bibliothèque municipale de Rouen et qui est ainsi décrit dans le Catalogue (2^e supplément, n°838) : « Registre de la Chambre des Comptes de Normandie pour noblesse, légitimation et naturalité, depuis 1581 jusqu'en 1653 » – XVII^e siècle. Papier, 97 feuillets, 370 millim. sur 240 (vente Lormier).

		1 reg. 196 feuillets
377	Dons et mainlevées de gardes-nobles	1761-1780 1 reg. 177 feuillets
378.	Etats divers de fiefs tombés en garde-noble ou saisis faute d'aveux	1727-1780
379.	Etats divers de fiefs tombés en garde-noble ou saisis faute d'aveux	1781-1789
380.	Dons et mainlevées de gardes-nobles	1548-1789

HOMMAGES AVEUX ET DÉNOMBREMENTS

2 B 381 ⁽¹⁾ .	Inventaire fait en 1776, des aveux rendus à la Chambre des Comptes de Normandie (vicomtes d'Alençon à Vire) n ^{os} 1 à 4311	XVII ^e siècle 1 reg. 201 feuillets
382.	Inventaire fait en 1776, des aveux rendus à la Chambre des Comptes de Normandie (vicomtés d'Alençon à Vire) n ^{os} 4312 à 8045.....	XVIII ^e siècle 1 reg. 221 feuillets
383.	Inventaire des hommages rendus à la Chambre des Comptes de Normandie (vicomtés d'Alençon à Vire) n ^{os} 1 à 6689.....	XVII ^e -XVIII ^e siècles 1 reg. 185 feuillets
384.	Inventaire des déclarations et hommages du temporel des établissements religieux (vicomtés d'Alençon à Vire) n ^{os} 1 à 2577	XVII ^e -XVIII ^e siècles 1 reg. non folioté
385.	Table des volumes de formalités (110 vol. classés par vicomtés, Alençon à Vire) – A la suite Inventaire de 29 volumes de Mélanges, évaluations de domaines, procès-verbaux de fiefs, etc. concernant la Normandie (V. Archives Nationales, P 30)	XVII ^e -XVIII ^e siècles 1 reg. 105 et 12 feuillets
386.	Aveux : Vicomtés d'Andely et Gisors [anc. 150].....	1583-1698 1 vol. 674 feuillets
387.	Aveux : Vicomté d'Arques [anc. 151].....	1583-1695 1 vol. 670 feuillets
388.	Aveux : Vicomté d'Arques [anc. 152].....	1680-1756 1 vol. 470 feuillets

⁽¹⁾ Ces cinq volumes d'Inventaires, cotés 381 à 385, proviennent d'un don fait par M. Lesens le 21 mai 1890. V. Ch. de Beaupaire, *Les Archives de la Chambre des Comptes*, *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Normandie*, t. VIII, pp. 196-211.

389.	Aveux : Vicomté d'Avranches [anc. 153].	1595-1697 1 vol. 550 feuillets
390.	Aveux : Vicomté d'Avranches [anc. 154].	1595-1764 1 vol. 612 feuillets
391.	Aveux : Vicomté de Bayeux [anc. 155].....	1595-1692 1 vol. 593 feuillets
392.	Aveux : Vicomté de Bayeux [anc. 156].....	1595-1694 1 vol. 666 feuillets
393.	Aveux : Vicomté de Bayeux [anc. 157].....	1698-1749 1 vol. 525 feuillets
394.	Aveux : Vicomté de Bayeux [anc. 158].....	1679-1773 1 vol. 520 feuillets
395.	Aveux : Vicomté de Bayeux [anc 159].....	1503-1762 1 vol. 440 feuillets
396.	Aveux : Vicomtés de Beaumont-Ie-Roger et Breteuil [anc. 160]	1579-1657 1 vol. 401 feuillets
397.	Aveux : Vicomté de Beaumont-le-Roger et Sergenterie de Bernay en la vicomté d'Orbec [anc. 161]	1577-1744 1 vol. 281 feuillets
398.	Aveux : Vicomtés de Breteuil et de Conches [anc. 162]	1580-1636 1 vol. 317 feuillets
399.	Aveux : Vicomtés de Breteuil et de Conches [anc. 163]	1603-1769 1 vol. 358 feuillets
400.	Aveux : Vicomté de Caen [anc. 164].....	1578-1696 1 vol. 472 feuillets
401.	Aveux : Vicomté de Caen [anc. 165].....	1581-1695 1 vol. 494 feuillets
402.	Aveux : Vicomté de Caen [anc. 166].....	1581-1697 1 vol. 462 feuillets
403.	Aveux : Vicomté de Caen [anc. 167].....	1633-1754 1 vol. 392 feuillets
404.	Aveux : Vicomté de Caen fane. 168] ⁽¹⁾	1595-1754

⁽¹⁾ Manque pièce 128.

		1 vol. 523 feuillets
405.	Aveux : Vicomté de Caen [anc 169] ⁽²⁾	1579-1757 1 vol. 440 feuillets
406.	Aveux : Vicomté de Caen [anc. 170] ⁽¹⁾	1698-1771 1 vol. 442 feuillets
407.	Aveux : Vicomté de Carentan [anc. 171].....	1587-1692 1 vol. 590 feuillets
408.	Aveux : Vicomté de Carentan [anc. 172].....	1700-1764 1 vol. 305 feuillets
409.	Aveux : Vicomté de Carentan [anc. 173].....	1685-1771 1 vol. 227 feuillets
410.	Aveux : Vicomté de Caudebec [anc. 174]	1560-1697 1 vol. 428 feuillets
411.	Aveux : Vicomté de Caudebec [anc. 175] ⁽²⁾	1560-1690 1 vol. 546 feuillets
412.	Aveux : Vicomté de Caudebec [anc. 176]	1699-1770 1 vol. 520 feuillets
413.	Aveux : Vicomté de Caudebec [anc. 177]	1587-1771 1 vol. 472 feuillets
414.	Aveux : Vicomté de Coutances [anc. 178]	1595-1695 1 vol. 556 feuillets
415.	Aveux : Vicomté de Coutances [anc. 179]	1695-1766 1 vol. 413 feuillets
416.	Aveux : Vicomté de Coutances [anc. 180]	1645-1755 1 vol. 166 feuillets
417.	Aveux : Vicomtés d'Évreux, Pacy et Nonancourt [anc. 181].....	1616-1762 1 vol. 478 feuillets
418.	Aveux : Vicomtés d'Évreux, Pacy et Nonancourt [anc. 182].....	1579-1691 1 vol. 359 feuillets
419.	Aveux : Vicomtés d'Évreux, Pacy et Nonancourt [anc. 183].....	1580-1768 1 vol. 434 feuillets

⁽²⁾ Manquent pièces 136 à 140.

⁽¹⁾ Manquent pièces 1 à 3.

⁽²⁾ Manque l'aveu du comté de Lillebonne par Henri de Lorraine.

420.	Aveux : Vicomtés de Gisors et de Lyons [anc. 184]	1697-1727 1 vol. 403 feuillets
421.	Aveux : Vicomté de Longueville [anc. 185].....	1691-1768 1 vol. 460 feuillets
422.	Aveux : Vicomté de Longueville [anc. 186].....	1673-1770 1 vol. 384 feuillets
423.	Aveux : Vicomté de Montivilliers [anc. 187]	1581-1694 1 vol. 396 feuillets
424.	Aveux : Vicomté de Montivilliers [anc. 188]	1581-1697 1 vol. 555 feuillets
425.	Aveux : Vicomté de Montivilliers [anc. 189]	1582-1756 1 vol. 345 feuillets
426.	Aveux : Vicomté de Montivilliers [anc. 190]	1602-1760 1 vol. 359 feuillets
427.	Aveux : Vicomté de Neufchâtel [anc. 191]	1583-1693 1 vol. 505 feuillets
428.	Aveux : Vicomté de Neufchâtel [anc. 192]	1538-1766 1 vol. 432 feuillets
429.	Aveux : Vicomté de Neufchâtel [anc. 193]	1602-1760 1 vol. 362 feuillets
430.	Aveux : Vicomté de Neufchâtel [anc. 194]	1679-1769 1 vol. 297 feuillets
431.	Aveux : Vicomtés d'Orbec et de Falaise [anc. 195] ⁽¹⁾	1604-1736 1 vol. 386 feuillets
432.	Aveux : Vicomté de Pont-Audemer [anc. 196]	1579-1695 1 vol. 534 feuillets
433.	Aveux : Vicomté de Pont-Audemer [anc. 197]	1581-1693 1 vol. 608 feuillets
434.	Aveux : Vicomté de Pont-Audemer [anc. 198]	1601-1742 1 vol. 262 feuillets
435.	Aveux : Vicomté de Pont-Audemer [anc. 199]	1583-1766 1 vol. 541 feuillets
436.	Aveux : Vicomté de Pont-Audemer [anc. 200]	1601-1767

⁽¹⁾ Incomplet.

		1 vol. 468 feuillets
437.	Aveux : Vicomté de Pont-de-l'Arche [anc. 201]	1581-1695 1 vol. 315 feuillets
438.	Aveux : Vicomté de Pont-de-l'Arche [anc. 202]	1597-1768 1 vol. 362 feuillets
439.	Aveux : Vicomté de Pont-de-l'Arche [anc. 203]	1580-1755 1 vol. 274 feuillets
440.	Aveux : Vicomté de Rouen [anc. 204]	1581-1697 1 vol. 527 feuillets
441.	Aveux : Vicomté de Rouen [anc. 205] ⁽²⁾	1578-1698 1 vol. 578 feuillets
442.	Aveux : Vicomté de Rouen [anc. 206]	1601-1758 1 vol. 345 feuillets
443.	Aveux : Vicomté de Rouen [anc. 207]	1586-1761 1 vol. 384 feuillets
444.	Aveux : Vicomté de Rouen fane. 208]	1600-1700 1 vol. 335 feuillets
445.	Aveux : Vicomté de Rouen [anc. 209]	1599-1748 1 vol. 430 feuillets
446.	Aveux : Vicomté de Rouen [anc. 210]	1572-1759 1 vol. 316 feuillets
447.	Aveux : Vicomté de Rouen [anc. 211]	1602-1768 1 vol. 287 feuillets
448.	Aveux : Vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin [anc. 212]	1605-1695 1 vol. 385 feuillets
449.	Aveux : Vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin [anc. 213]	1610-1765 1 vol. 523 feuillets
450.	Aveux : Vicomté de Saint-Sauveur -le-Vicomte [anc 214]	1583-1696 1 vol. 393 feuillets
451.	Aveux : Vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte [anc. 215]	1538-1753 1 vol. 464 feuillets
452.	Aveux : Vicomté de Saint-Sylvain-le-Thuit [anc. 216]	1596-1693 1 vol. 340 feuillets

⁽²⁾ Manque pièce 3.

453.	Aveux : Vicomté de Saint-Sylvain-le-Thuit [anc. 217].....	1671-1741 1 vol. 390 feuillets
454.	Aveux : Vicomté de Valognes [anc. 218].....	1601-1697 1 vol. 785 feuillets
455.	Aveux : Vicomté de Valognes [anc, 219].....	1687-1762 1 vol. 392 feuillets
456.	Aveux : Vicomté de Valognes [anc. 220].....	1613-1753 1 vol. 408 feuillets
457.	Aveux : Vicomté de Valognes [anc. 221].....	1663-1753 1 vol. 446 feuillets
458.	Aveux : Vicomté de Verneuil [anc. 222].....	1584-1693 1 vol. 242 feuillets
459.	Aveux : Vicomtés de Verneuil, Vire et Vernon [anc. 223] ⁽¹⁾	1520 (copie)-1754 1 vol. 356 feuillets
460.	Aveux : Vicomtés de Verneuil, Vire et Condé [anc. 224].....	1622-1766 1 vol. 375 feuillets
461.	Aveux : Vicomté de Vire [anc. 225].....	1581-1693 1 vol. 786 feuillets
462.	Délais pour bailler aveu, accordés par arrêts de la Chambre des Comptes.	1657-1670 1 reg. 251 feuillets
463.	Liste des fiefs et bénéfices par vicomtés, avec l'indication des aveux et des lettres de garde-noble qui s'y rapportent	1716-1726 1 reg. 165 feuillets
464.	Fiefs : requêtes de foi et hommage ; dispenses de bailler aveu ; arrêts de mainlevée	1680-1790
465.	Aveux et déclarations ; états de fiefs ; réceptions d'aveux ; extrait d'arrêts relatifs à la possession des fiefs ; lettres de foi et hommage	1549-1778
466.	Listes de fiefs et tables d'aveux (par bailliages et vicomtés) ; aveux et arrêts de mainlevée (vicomtés de Caen, Falaise, Gisors, Lyons, Rouen (marquisat de Clères), châellenie de Vernon, vicomté de Vire).....	1631-1729
467.	Aveux détachés de registres perdus : Vicomtés d'Andely et Argentan.	1582-1764

⁽¹⁾ Manque pièce 26.

468.	Aveux détachés de registres perdus : Vicomtés d'Arques et Bayeux.	1698-1784
.....		
469.	Aveux détachés de registres perdus : Vicomtés de Falaise, Montivilliers, Mortagne, Neufchâtel, Nonancourt (fiefs de Boisgiroult, Caudecote, Maniquerville et Thiboutot, Prulay, Tournebu).....	1518-1754
470.	Aveux détachés de registres perdus : Vicomte d'Orbec (fiefs appartenant à la famille de Mailloc ; déclaration du temporel de l'abbaye de Corneilles).	1572-1764
.....		
471.	Aveux détachés de registres perdus : Vicomtés de Pont-Audemer, Rouen et Saint-Silvain (fiefs de Launay, Saint-Martin-aux-Arbres, Vaux-sur-Aure la Ferrière).....	1626-1780
472.	Fiefs : aveux et déclarations ; affaires diverses – état des rentes dues en Normandie à Aubert de Hangest (février 1298 n. st.) ; vente de la châtellenie de Gournay-sur-Marne à la reine Jeanne d'Évreux (26 mars 1331 n. st.) ; baronnie de Louvigny ; seigneuries de Radepont, Vierville (opposition à l'aveu de Pierre Davy), fief de Boucéel à Vergoncey ; domaine de la vicomté d'Auge (droit de pêche à Honneur) ; comptes des domaines de M. de Choisy en Basse-Normandie et du comté de Brionne, appartenant à M. d'Harcourt ; procès entre Diane de Poitiers et le sieur de Saint-Sevestre au sujet d'un quart de fief relevant du comté de Maulévrier	1298-1699
473.	État des fiefs relevant du roi dans la province de Normandie, avec les noms de leurs possesseurs (généralités de Rouen, Alençon et Caen)	1750 1 reg. 154 feuillets [acquisition de juin 1930]
474.	État des fiefs relevant du roi dans les bailliages de Rouen et Gisors, avec mention de leurs aveux. [A la fin, État des maladreries réunies à l'ordre de Saint-Lazare].....	vers 1700 1 reg. non folioté
475.	État des fiefs relevant du roi dans le bailliage de Cotentin et vicomtés en dépendant (avec une table alphabétique).....	vers 1680 1 reg. 157 feuillets
476.	État et mémoire des fiefs et seigneuries relevant du roi en son domaine d'Avranches.	XVII ^e siècle 1 reg. 70 feuillets
477.	État des bénéfices ecclésiastiques avec mention de leurs déclarations (généralités d'Alençon et Caen).....	vers 1725
478.	Fiefs : unions, désunions, aliénations ; vente de hautes justices; érections de fiefs en baronnies et marquisats	1596-1786
479.	Fiefs : érections et désunions	1789
480.	Tournées de fiefs et états d'amendes	1696-1724
481.	Tournées de fiefs et états d'amendes	1717-1747

482. Tournées de fiefs et états d'amendes 1709-1789
483. Aveux particuliers et pièces annexes : Dénombrement de la baronnie de Cany-Caniel (vicomté de Rouen)..... 1785
1 reg. 492 feuillets
484. Aveux particuliers et pièces annexes : Aveu de Claude Félix du Fayel pour le fief et seigneurie de Courmarqueron (vicomté de Bayeux) 1780
1 reg. 82 feuillets
485. Aveux particuliers et pièces annexes : Châtellenie de Fontaine-le-Châtel (vicomté de Rouen.) ; copies de contrats de fief, échanges, ventes, aliénations (registre I, dressé pour François Du Four, seigneur et châtelain dudit lieu) 1493-1580
1 reg. 296 feuillets
486. Aveux particuliers et pièces annexes : Dénombrement de la châtellenie et haute justice du Molay-Bacon, appartenant à Jean Le Couteulx, seigneur de Malmaison (vicomté de Bayeux) 1682
1 reg. 187 feuillets
487. Aveux particuliers et pièces annexes : Aveu du duché d'Estouteville (vicomté de Caudebec), rendu au roi par Henry-Jules de Bourbon, comme curateur de Jean-Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville 1682
1 reg. 187 feuillets
488. Aveux particuliers et pièces annexes : Duché de Longueville ; aveux, contrats, registres d'assise, enquêtes sur le fouage et la haute justice
..... 1504-1530
1 vol (170 pièces papier, 23 pièces parchemin).
489. Aveux particuliers et pièces annexes : Aveu du fief de Hellande (vicomté de Montivilliers), rendu au roi par Jean de Trousseauville XVI^e siècle
1 reg. non folioté [provient des Archives de la Manche]
490. Aveux particuliers et pièces annexes : Aveu du Marquisat de La Mailleraye (vicomté de Pont-Audemer), rendu au roi par Angélique Fabert, femme de François d'Harcourt, marquis de Beuvron..... 1701
1 reg. parch. 49 feuillets (Don Levailant, 1887) ⁽¹⁾.
491. Aveux particuliers et pièces annexes : Aveu du fief d'Orival, rendu par Charles-François de Riencourt à Louis-Charles de Bourbon, prince souverain de Dombes, duc d'Aumale 1759
1 reg. non relié, 171 feuillets
492. Aveux particuliers et pièces annexes : Dénombrement du domaine de la seigneurie de Trubleville (paroisse de Saint-Paer près Duclair), appartenant

⁽¹⁾ Ce registre faisait autrefois partie du fonds de la Chambre des comptes dans lequel il a été réintégré (V. Toussaint Duplessis, *Description de la Haute Normandie*, II, 443).

au comte d'Épinay-Saint-Luc (Copie faite en 1783 par Daussy, notaire à Pavilly)..... XVIII^e siècle
1 reg. 173 feuillets (les 3 premiers manquent)

493. Aveux particuliers et pièces annexes : Dénombrement de la châtellenie du Vaudreuil (vicomté de Pont-de-l'Arche), appartenant à Jean-Louis Portail, président à mortier honoraire du Parlement de Paris 1779
1 reg. 731 feuillets

TERRIERS, JOURNAUX DE RENTES, GAGES-PLÈGES

- 2 B 494. Terrier de la paroisse de La Feuillie (vicomté de Lyons) 1678-1680
1 reg. 586 feuillets
495. Terrier de la paroisse de Beauvoir (vicomté de Lyons)..... 1678-1680
1 reg. 501 feuillets
496. Papier-terrier des rentes seigneuriales du fief de Brametot XVII^e siècle
1 cahier, 12 feuillets
497. Cueilloir des rentes seigneuriales de Bray 1736
1 reg. non relié, 32 feuillets
498. Compte du bien et revenu de la baronnie de Bréhal appartenant au duc de Valentinois (rendu par François Lemonnier, avocat et procureur en l'élection de Coutances)..... 1735-1743
1 cahier, 32 feuillets
499. Inventaire des rentes et revenus de la baronnie de Cailly (vicomté de Rouen)
..... 1399 (copie)
1 reg. non relié, 60 feuillets
500. Journal des rentes de la seigneurie de Montpinchon (vicomté de Coutances), appartenant à Louis Caillebot, marquis de la Salle..... 1713
1 reg. 38 feuillets
501. Plaids de gage-plège de la seigneurie de Heugleville en la paroisse de Neuville, appartenant à Nicolas Daudasne, écuyer, sieur de Neuville 1628
1 reg. non relié, 16 feuillets
502. Plaids de gage-plège du fief de Martainville, appartenant à Pierre-Eustache Le Vignier, baron de Dampierre 1789
1 reg. 76 feuillets
503. Plaids de gage-plège des fiefs de Rainfreville, Orgebray et Fécamp, appartenant à Pierre-Eustache Le Vignier, baron de Dampierre 1789
1 reg. 92 feuillets
504. Plaids de gage-plège de la seigneurie de Saint-Jouin XVII^e siècle

- 1 reg. non relié, 52 feuillets
505. Plaid d'héritage de la seigneurie du Tourneur (vicomté de Vire) 1681
1 reg. non relié, 14 feuillets
506. Plaid de gage-plège de la seigneurie de Troismonts appartenant à Léonor de Garaby, écuyer, seigneur et patron de Montchalon, conseiller du roi et général en sa Cour des Aides de Normandie. 1669
1 reg. non relié, 40 feuillets
507. Plaid de gage-plège de la seigneurie de Vieux-Manchon au Mesnil-Mauger, appartenant à Antoine de la Luzerne, chevalier, seigneur de Beuzeville
..... 1636
1 reg. non relié, 10 feuillets

JOURNAUX DE RECETTE DU DOMAINE

- 2 B 508. Fragment de journal du domaine de la vicomté d'Arques XVIII^e siècle
1 cahier, 16 feuillets
509. Papier-terrier du domaine de la vicomté d'Arques 1549 (copie)
1 reg. 197 feuillets
510. Journal de recette du domaine d'Avranches, y compris Saint-James et Pontorson 1662
1 reg. 134 feuillets
511. Etat des rentes dues au domaine du roi à Avranches (paroisses de Saint-James, Landelle, Saint-Aubin et Saint-Laurent de Terregate) 1677
1 cahier, 14 feuillets
512. Journal de recette du domaine de la vicomté d'Avranches, y compris Saint-James et Pontorson 1677
1 reg. 99 feuillets
513. Journal de recette du domaine de la vicomté d'Avranches, y compris Saint-James et Pontorson 1685
1 reg. 111 feuillets
514. Journal de recette du domaine de la vicomté d'Avranches y compris Saint-James et Pontorson 1687
1 reg. 112 feuillets
515. Journal de recette du domaine de la vicomté de Domfront 1647
1 reg. 133 feuillets
516. Etat des recettes et dépenses des deniers réservés de la vicomté d'Evreux 1765

- 1 cahier, 12 feuillets
517. Etat des héritages et terres, cens et rentes appartenant au roi à cause de son domaine de la vicomté de Montivilliers..... 1784
1 reg. non relié, 42 feuillets
518. Journal des rentes du domaine de la vicomté d'Orbec 1670
1 cahier, 10 feuillets
519. Censives, rentes et redevances dues au roi à cause des vicomtés d'Andely et Vernon..... 1688-1697
1 reg. 44 feuillets
520. Censives, rentes et redevances dues au roi à cause de son domaine des vicomtés d'Andely, Gisors et Vernon..... 1683-1698
1 reg. 81 feuillets

VENTES, ALIÉNATIONS, ENGAGEMENTS

- 2 B 521. Vente du domaine du roi en Normandie 1^{er} novembre 1591-31 mars 1594
1 reg. 725 feuillets
522. Aliénation et évaluation du domaine du roi en Normandie (exécution de l'édit de septembre 1591)..... 1592-1595
1 reg. 964 feuillets
523. Engagements et fieffermes (copies)..... 1592-1610
1 reg. 136 feuillets
524. Enregistrement d'aliénations de bois : forêts de Bord, Brotonne, La Londe, Lyons, Roumare, Rouvray, Le Trait 1657-1662
1 reg. 442 feuillets
525. Enregistrement d'aliénations de bois : forêts de Brotonne, La Londe, Lyons, Longbouel, Maulévrier, Roumare, Le Trait..... 1656-1659
1 reg. 254 feuillets
526. Enregistrement d'aliénations de bois et engagements du domaine 1657
1 reg. 848 feuillets
527. Enregistrement d'aliénations et engagements de portion du domaine
.....23 février 1703-31 décembre 1707
1 reg. 528 feuillets
528. Enregistrement d'aliénations et engagements du domaine
.....11 janvier 1708-17 juillet 1717
1 reg. 635 feuillets

529. Enregistrement de titres, pièces, écritures, adjudications, contrats, quittances de finance et autres actes portant concessions, inféodations, engagements et aliénation des domaines du roi..... 1774-1787
1 reg. 94 feuillets
530. Vente et adjudication de bois dans les forêts du Trait, Maulévrier, Gravenchon (vicomté de Caudebec)..... 1597
1 reg. 46 feuillets
531. Compte particulier de la vente et adjudication des terres vaines et vagues, bois, buissons, broussailles et épines dans l'étendue de la province de Normandie..... 1602-1609
1 reg. 500 feuillets
532. Compte particulier de la vente et aliénation des parties de forêts comprises dans le ressort du Parlement de Rouen. 1661
1 reg. 238 feuillets
533. Réformation du compte particulier des deniers d'entrée provenant de l'aliénation à perpétuité du fonds, tréfonds et superficie de partie des forêts de Normandie et de 5.890 arpents de superficie sans fonds
.....18 mars 1661
1 reg. 382 feuillets
534. Évaluation des bois cédés par le roi au duc de Bouillon en échange de la principauté de Sedan 1655
1 reg. 361 feuillets
535. Évaluation des domaines des vicomtés d'Evreux, Beaumont-le-Roger, Conches et Breteuil et forêts en dépendant, échangés contre les principautés de Sedan et Raucourt 1656
1 reg. 363 feuillets
536. Évaluation du domaine de la vicomté d'Avranches 1579-1617
1 reg. non folioté (254 feuillets)
537. Évaluation du domaine de la vicomté d'Orbec..... 1599
1 cahier 48 feuillets (incomplet)
538. « Fieffés des terres vagues et boys abrotiz faictes en l'année V^e LXXV es foretz de la vicomté de Caudebec » 1575
539. Procès-verbal de la visite des bois du roi en Normandie 1621
1 reg. 156 feuillets
540. Procès-verbal de la visite des bois du roi en Normandie..... 1624
1 reg. 185 feuillets
541. Visite et estimation des forêts de la vicomté d'Evreux..... 1655
1 reg. 66 feuillets

542. Bois et forêts : Rentes dues par les paroisses usagères de la forêt de Conches. États des deniers des ventes de bois. Droit de pâturage dans les forêts d'Andely et Vernon. Procès entre l'abbé de Notre-Dame d'Eu et les bourgeois de la ville au sujet des tailles dues pour les coupes de bois de la forêt d'Eu, 1733. Lettres patentes sur arrêt ordonnant la vente et le défrichement des bois de la Haie d'Ourville, maîtrise de Valognes, pour servir de pâturages aux chevaux du haras qui y est établi (9-13 octobre 1696). 1573-1741
543. Échanges intéressant le domaine royal : échanges avec le duc de Bouillon (principauté de Sedan), MM. de Bellisle, de Barville, de Belbeuf ; échanges entre le marquis de Becdelièvre et l'abbé de Saint-Ouen, entre le sieur Cromot et Monsieur (Louis-Stanislas-Xavier) frère du roi..... 1655-1790
544. Tables des évaluations et contrats d'aliénation contenus dans les registres de la Chambre des comptes 1592-1782
545. États des contrats de vente des terres, rentes et redevances dépendant du domaine du roi, passés devant les tabellions de Caen et Saint-LÔ
..... 1597-1650
546. Copies de contrats entre particuliers 1647
547. Décrets d'héritages : états, oppositions, arrêts, productions (vicomté de Caen, fief de Farguette à Saint-Pierre-la-Garenne, baronnie de Saint-Pair près Granville, etc.)..... 1600-1727

COMPTES

- 2 B 548. Compte des domaines et bois de la généralité de Caen : Jean Blanchard de Benneville, receveur, tome II ⁽¹⁾ 1690
1 reg. 352 feuillets
549. « Compte de la recette et dépense des charges locales assignées sur les domaines réunis et des bois de la généralité de Caen pour l'année mil six cents quatre vingt onze, ensemble des domaines engagez des vicomtez de Saint-Silvin, Carenten, Avranches et Alençon en Costantin pour ladite année » : Jean Blanchard de Benneville, receveur..... 1691
1 reg. 512 feuillets
550. -d°- (suite du registre précédent)..... 1691
1 reg. 602 feuillets
551. -d°- (suite du registre précédent)..... 1691
1 reg. 200 feuillets
552. Compte des domaines et bois de la généralité de Caen : Jean Blanchard de Benneville, receveur 1692
1 reg. 493 feuillets

⁽¹⁾ Le tome I n'a pas été conservé.

553.	Compte de la recette et dépense des charges locales des domaines et bois de la généralité de Caen : Jean Blanchard de Benneville, receveur	1700
		1 reg. 347 feuillets
554.	- d°-(suite du registre précédent).....	1700
		1 reg. 371 feuillets
555.	Compte de la recette générale des domaines et bois de la généralité de Caen : Jean Blanchard de Benneville, receveur.....	1710
		1 reg. 586 feuillets
556.	Compte de la recette générale des domaines et bois de la généralité de Rouen : Louis Hérault, sieur du Porche, receveur.	1686
		1 reg. 694 feuillets
557.	-d°- (suite du compte précédent).....	1686
		1 reg. 495 feuillets
558.	-d°- (suite du compte précédent).....	1686
		1 reg. 539 feuillets
559.	-d°- (suite du compte précédent).....	1686
		1 reg. 587 feuillets
560.	Compte de la recette générale des domaines et bois de la généralité de Rouen : Louis Hérault, sieur du Porche, receveur.	1690
		1 reg. 720 feuillets
561.	-d°- (suite du compte précédent).....	1690
		1 reg. 361 feuillets
562.	-d°- (suite du compte précédent).....	1690
		1 reg. 546 feuillets
563.	Compte de la recette générale des domaines et bois de la généralité de Rouen : Louis Hérault, sieur du Porche, receveur.	1700
		1 reg. 570 feuillets
564.	-d°- (suite du compte précédent).....	1700
		1 reg. 264 feuillets
565.	Compte de la recette générale des domaines et bois de la généralité de Rouen : Louis Hérault, sieur du Porche, receveur.	1703
		1 reg. 657 feuillets
566.	Compte de la recette générale des domaines et bois de la généralité de Rouen : Louis Hérault, sieur du Porche, receveur.	1710
		1 reg. 894 feuillets
567.	-d°- (suite et fin du compte précédent).	1710
		1 reg. 672 feuillets

568.	Compte des domaines et bois de la généralité de Rouen : Claude Nerot, receveur.....	1720
		1 reg. 515 feuillets
569.	Compte de la Trésorerie des domaines réunis à la couronne et amendes de la province de Normandie : Jacques Leuilly, commis à la Trésorerie, receveur.	1670
		1 reg. 507 feuillets
570.	-d°- (suite du compte précédent).....	1670
		1 reg. 517 feuillets
571.	-d°- (suite du compte précédent).....	1670
		1 reg. 797 feuillets
572.	-d°- (suite et fin du compte précédent).	1670
		1 reg, 685 feuillets
573.	Compte de la Trésorerie des domaines réunis à la couronne et des amendes de la province de Normandie : Jacques Leuilly, receveur	1671
		1 reg. 706 feuillets
574.	-d°- (suite du compte précédent)	1671
		1 reg. 524 feuillets
575.	-d°- (suite du compte précédent)	1671
		1 reg. 1.062 feuillets
576.	-d°- (suite et fin du compte précédent).....	1671
		1 reg. 682 feuillets
577.	Compte de la Trésorerie des domaines réunis à la couronne et des amendes de la province de Normandie : Jacques Leuilly, receveur	1672
		1 reg. 498 feuillets
578.	-d°- (suite du compte précédent)	1672
		1 reg. 460 feuillets
579.	-d°- (suite du compte précédent)	1672
		1 reg. 464 feuillets
580.	-d°- (suite du compte précédent)	1672
		1 reg. 820 feuillets
581.	-d°- (suite et fin du compte précédent).....	1672
		1 reg. 709 feuillets
582.	Compte de la Trésorerie des domaines réunis à la couronne et des amendes de la province de Normandie : Jacques Leuilly, receveur	1673
		1 reg. 480 feuillets

583.	–d°– (suite du compte précédent)	1673	1 reg. 460 feuillets
584.	–d°– (suite du compte précédent)	1673	1 reg. 365 feuillets
585.	–d°– (suite du compte précédent)	1673	1 reg. 669 feuillets
586.	–d°– (suite et fin du compte précédent)	1673	1 reg. 804 feuillets
587.	Compte de la Trésorerie des domaines réunis à la couronne et des amendes de la province de Normandie : Jacques Leuilly, receveur	1674	1 reg. 538 feuillets
588.	–d°– (suite du compte précédent) ⁽¹⁾	1674	1 reg. 487 feuillets
589.	–d°– (suite du compte précédent)	1674	1 reg. 514 feuillets
590.	–d°– (suite du compte précédent)	1674	1 reg. 466 feuillets
591.	–d°– (suite et fin du compte précédent)	1674	1 reg. 645 feuillets
592.	Compte de la Trésorerie des domaines réunis à la couronne et des amendes de la province de Normandie : Jacques Leuilly, receveur	1675	1 reg. 522 feuillets
593.	–d°– (suite du compte précédent)	1675	1 reg. 548 feuillets
594.	–d°– (suite du compte précédent)	1675	1 reg. 519 feuillets
595.	–d°– (suite du compte précédent)	1675	1 reg. 890 feuillets
596.	–d°– (suite et fin du compte précédent)	1675	1 reg. 590 feuillets
597.	Compte de la Trésorerie des domaines réunis à la couronne et des amendes de la province de Normandie : Louis Herault, sieur du Porche, receveur. 1676	1676	1 reg. 630 feuillets

⁽¹⁾ Le 2^e volume du compte fait défaut.

598.	–d°– (suite du compte précédent)	1676
		1 reg. 654 feuillets
599.	–d°– (suite du compte précédent)	1676
		1 reg. 630 feuillets
600.	–d°– (suite et fin du compte précédent)	1676
		1 reg. 688 feuillets
601.	Compte de la Trésorerie des domaines réunis à la couronne et des amendes de la province de Normandie : Louis Herault, sieur du Porche, receveur 1677	
		1 reg. 614 feuillets
602.	–d°– (suite du compte précédent)	1677
		1 reg. 612 feuillets
603.	–d°– (suite du compte précédent)	1677
		1 reg. 803 feuillets
604.	–d°– (suite du compte précédent)	1677
		1 reg. 632 feuillets
605.	–d°– (fragments de registres, suite probable du compte précédent)	1677
		1 reg. 552 feuillets
606.	Compte de la Trésorerie générale des domaines réunis à la couronne et des amendes de la province de Normandie : Louis Herault, sieur du Porche, receveur	1678
		1 reg. 622 feuillets
607.	–d°– (suite du compte précédent)	1678
		1 reg. 629 feuillets
608.	–d°– (suite du compte précédent)	1678
		1 reg. 784 feuillets
609.	–d°– (suite du compte précédent)	1678
		1 reg. 539 feuillets
610.	–d°– (suite et fin du compte précédent)	1678
		1 reg. 659 feuillets
611.	Compte de la Trésorerie générale des domaines réunis à la couronne et des amendes de la province de Normandie : Louis Herault, sieur du Porche, receveur	1679
		1 reg. 645 feuillets
612.	–d°– (suite du compte précédent)	1679
		1 reg. 498 feuillets
613.	–d°– (suite du compte précédent)	1679

		1 reg. 607 feuillets
614.	–d°– (suite du compte précédent)	1679 1 reg. 628 feuillets
615.	–d°– (suite du compte précédent)	1679 1 reg. 686 feuillets
616.	Compte de la Trésorerie générale des domaines réunis à la couronne et des amendes de la province de Normandie : Louis Herault, sieur du Porche, receveur	1680 1 reg. 587 feuillets
617.	–d°– (suite du compte précédent)	1680 1 reg. 469 feuillets
618.	–d°– (suite du compte précédent)	1680 1 reg. 544 feuillets
619.	–d°– (suite du compte précédent)	1680 1 reg. 585 feuillets
620.	–d°– (suite et fin du compte précédent)	1680 1 reg. 821 feuillets
621.	Compte de la Trésorerie générale des domaines réunis à la couronne et des amendes de la province de Normandie : Louis Herault, sieur du Porche, receveur	1681 1 reg. 604 feuillets
622.	Fragment d'un compte de la Trésorerie générale des domaines réunis à la couronne et des amendes de la province de Normandie	XVII ^e siècle 1 reg. 205 feuillets
623.	Compte du domaine ordinaire de la Vicomté d'Alençon en Cotentin : Richard Le Biès, vicomte et receveur	1580 1 reg. 46 feuillets
624.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Alençon en Cotentin ; Richard Le Biès, vicomte et receveur	1590 1 reg. 32 feuillets
625.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Alençon en Cotentin ; Jacques Jullian, vicomte et receveur	1602 1 reg. 56 feuillets
626.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Alençon en Cotentin ; Jacques Jullian, vicomte et receveur	1610 1 reg. 26 feuillets
627.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Alençon en Cotentin ; Jacques Jullian, vicomte et receveur	1620

- 1 reg. 54 feuillets
628. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Alençon en Cotentin ;
Nicolas Le Poitevin, vicomte et receveur 1er janvier 1631-30 juin 1632
1 reg. 86 feuillets
629. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Alençon en Cotentin ;
Georges Jullian, vicomte et receveur 1641
1 reg. 104 feuillets
630. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Alençon en Cotentin ;
Jacques Jullian, vicomte et receveur 1670
1 reg. 36 feuillets
631. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Arques ; René de Cossé,
chevalier, panetier du roi, bailli de Caux; compte rendu à Tours 1531
1 reg. 30 feuillets
632. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Arques ; Guillaume Baril,
receveur 1579
1 reg. 251 feuillets
633. Compte du domaine de la vicomté d'Arques, Guillaume Baril, receveur 1580
1 reg. 368 feuillets
634. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Arques ; Jean Guillebert,
vicomte et receveur 1600
1 reg. 378 feuillets
635. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Arques ; Jean Guillebert,
vicomte et commis 1605
1 reg. 834 feuillets
636. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Arques ; Jean Guillebert,
vicomte et commis 1610
1 reg. 422 feuillets
637. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Arques ; Jacques Baudard,
receveur 1630
1 reg. 635 feuillets
638. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Arques ; Nicolas du
Moustier, vicomte et commis 1640
1 reg. 471 feuillets
639. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Arques ; Simon du Moustier,
héritier de maîtres Nicolas et Jean du Moustier, ses père et frère défunts, en
leur vivant vicomtes et commis à la recette dudit domaine 1650
1 reg. 558 feuillets

640. Compte des deniers réservés au roi de l'engagement du domaine de la vicomté d'Arques et destinés pour l'acquit des charges locales dudit domaine ; la dame, veuve, et les héritiers du feu sieur de Miromenil, engagistes 1660
1 reg. 96 feuillets
641. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Arques ; Jean Guillot, receveur 1 juillet 1668-31 décembre 1669
1 reg. 160 feuillets
642. Compte du domaine de la vicomté d'Avranches ; Jean Guillaume, receveur. 1584
1 reg. 424 feuillets
643. Compte du domaine de la vicomté d'Avranches ; Jean Guillaume, fermier. 1590
1 reg. 312 feuillets
644. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Avranches ; Jean Guillaume, fermier 1601
1 reg. 242 feuillets
645. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Avranches ; Guillaume Guérin et Louis Mariette, régisseurs 1602
1 reg. 546 feuillets
646. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Avranches ; Guillaume Guérin, receveur fermier 1608-1609-1610
1 reg. 659 feuillets
647. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Avranches ; 1614
1 reg. 129 feuillets
648. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Avranches ; Pierre Lehot, receveur commis 1620
1 reg. 893 feuillets
649. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Avranches, Raymond Boursin, receveur fermier 1640
1 reg. 509 feuillets
650. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Avranches ; Raymond Boursin, receveur 1644
1 reg. 806 feuillets
651. -d°- (suite et fin du compte précédent) 1644
1 reg. 711 feuillets
652. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Avranches ; Jean Lempereur, fermier commis 1650
1 reg. 431 feuillets

653. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Avranches ; Raymond Boursin, receveur 1660
1 reg. 477 feuillets
654. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Avranches ; Raymond Boursin, receveur 1669
1 reg. 564 feuillets
655. Compte particulier des charges locales du domaine ordinaire de la vicomté d'Avranches : Jean Blanchard, receveur..... 1690
1 reg. 264 feuillets
656. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Bayeux ; Jean de Bougueren, receveur 1580
1 reg. 302 feuillets
657. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Bayeux ; Jean de Bougueren, receveur 1590
1 reg. 555 feuillets
658. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Bayeux ; Jean Herbeline, receveur..... 1600
1 reg. 430 feuillets
659. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Bayeux ; Thomas le Sauvage, receveur 1600
1 reg. 430 feuillets
660. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Bayeux ; Thomas le Sauvage, receveur 1610
1 reg. 627 feuillets
661. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Bayeux ; Etienne le Merle, commis..... 1620
1 reg. 806 feuillets
662. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Bayeux ; Jean Lesage, receveur..... Pâques 1630
1 reg. 424 feuillets
663. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Bayeux ; Jean de Cabzac, commis..... Saint-Michel 1630
1 reg. 426 feuillets
664. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Bayeux ; Jean de Cabzac, commis..... 1634
1 reg. 709 feuillets
665. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Bayeux : Pierre de Baillehache, commis 1650
1 reg. 908 feuillets

666.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Beaumont-le-Roger : Jacques Jouye, receveur	1584
		1 reg. 194 feuillets
667.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Beaumont-le-Roger ; Jacques Jouye, receveur	1590
		1 reg. 202 feuillets
668.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Beaumont-le-Roger : Jacques Jouye, receveur	1600
		1 reg. 202 feuillets
669.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Beaumont-le-Roger : Charles Chambelan, receveur	1620 ⁽¹⁾
		1 reg. 388 feuillets
670.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Beaumont-le-Roger : Charles Chambelan, receveur	1629
		1 reg. 415 feuillets
671.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Beaumont-le-Roger : Charles Chambelan, receveur	1640
		1 reg. 371 feuillets
672.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Beaumont-le-Roger : Charles Chambelan, receveur	1650
		1 reg. 371 feuillets
673.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Beaumont-le-Roger, engagé par le duc de Bouillon à Louis de Rochechouart, comte de Maure, et à Anne Dreux d'Artilly, sa femme : Nicolas Louis, fermier	1680
		1 reg. 520 feuillets
674.	Compte particulier des charges locales du domaine de la vicomté de Beaumont-le-Roger, engagé au duc de Marillac : Pierre Antoine de François, receveur	1691
		1 reg. 309 feuillets
675.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Caen : Thomas Barbenson, receveur	1580
		1 reg. 379 feuillets

⁽¹⁾ On lit au commencement de ce registre que Henri III, par lettres patentes datées de Paris, 1586, avait cédé à Michel de Castelnau, sieur de la Maunissière, ancien ambassadeur pour Sa Majesté en Angleterre, le château et seigneurie de Beaumont-le-Roger, pour en jouir jusqu'au parfait remboursement de 30 000 livres par lui prêtées au Roi. Michel de Castelnau fit un second prêt au Roi « pour le secourir en ses affaires de la guerre et paiement des étrangers qui estoient en son royaume, dont il avoit la charge et conduite, principalement pour licencier le comte de Barbay, pendant qu'il estoit à la foule du peuple, attendant son paiement » et il en avait obtenu en retour la seigneurie de Concessant en Berry. Jacques de Castelnau et Louis de Rochechouart, sieur de la Brosse, ayant la garde de ses enfants mineurs, issus de son mariage avec feu Marie de Castelnau, avaient délaissé, en 1613, le domaine de Beaumont-le-Roger à Louis de Marillac, sieur des Fontaines.

676. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Caen : Thomas Barbenson, receveur..... 1590
1 reg. 567 feuillets
677. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Caen : Thomas Barbenson, receveur..... 1600
1 reg. 413 feuillets
678. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Caen : Jean le Picard, receveur..... 1620
1 reg. 680 feuillets
679. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Caen : Pierre de Baillehache, receveur..... 1650
1 reg. 976 feuillets
680. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Caen : Antoine Esnault, receveur..... 1660
1 reg. 728 feuillets
681. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Caen : Claude Chazot, propriétaire dudit domaine..... 23 février 1657-1er octobre 1668
1 reg. 178 feuillets
682. Compte du domaine de Carentan : Thomas Guillotte Franquetot, receveur
..... 1578-1579-1580
1 reg. 242 feuillets
683. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Carentan : Jean Quesnel et Nicolas le Rame, fermiers comptables..... 1590
1 reg. 41 feuillets
684. Compte des charges ordinaires du domaine du roi de la vicomté de Carentan : Jean Dufour, fermier comptable..... 1600
1 reg. 38 feuillets
685. Compte des charges ordinaires du domaine du roi de la vicomté de Carentan et Saint-Lô : Jean Quesnel, fermier comptable..... 1608-1611
1 reg. 100 feuillets
686. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Carentan et Saint-Lô : Henri Philippe, receveur 1620
1 reg. 88 feuillets
687. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Carentan et Saint-Lô : Claude Caret, commis par la reine mère du roi. 1629
1 reg. 86 feuillets
688. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Carentan et Saint-Lô : Louis Avisse, receveur..... 1639
1 reg. 98 feuillets

689. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Carentan et Saint-Lô : Louis Avisse, receveur 1649
1 reg. 94 feuillets
690. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Carentan et Saint-Lô : Nicolas de la Gonnivière, receveur 1660
1 reg. 58 feuillets
691. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Carentan et Saint-Lô : Nicolas de la Gonnivière, vicomte et commis 1670
1 reg. 141 feuillets
692. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Carentan et Saint-Lô : Jean Caboud, avocat au Conseil, et Toussaint Gaulu, receveur..... 1680
1 reg. 153 feuillets
693. Compte particulier de la recette et dépense des charges locales du domaine de la vicomté de Carentan et Saint-LÔ : Jean Blanchard, receveur..... 1690
1 reg. 139 feuillets
694. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Caudebec : Raymond de Bin, receveur 1579
1 reg. 269 feuillets
695. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Caudebec : Pierre Sécart, vicomte et commis 1589
1 reg. 268 feuillets
696. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Caudebec : Étienne Therout, receveur 1599
1 reg. 296 feuillets
697. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Caudebec : Jacques Briseval, commis..... 1609
1 reg. 360 feuillets
698. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Caudebec : Jean-Baptiste Moisson, receveur 1er octobre 1648-30 septembre 1649
1 reg. 359 feuillets
699. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Caudebec engagé au sieur de Guénégaud : Étienne Bigot, receveur 1er octobre 1659-30 septembre 1660
1 reg. 258 feuillets
700. Compte du domaine de Charleval, Menesqueville, Bourg-Baudouin, Gournay et Mesnil-Paviot, engagé à Claude de Villequier, fils de feu René de Villequier, premier gentilhomme de la chambre du roi, baron d'Aubigny et Faye en Poitou : Nicolas Longuet, tuteur de Claude de Villequier, receveur ⁽¹⁾ 1580

⁽¹⁾ On lit au commencement de ce registre que Charles IX « acquit par échange le domaine de Noyon-sur-Andelle, Ménesqueville, Bourg-Baudouin du comte de Fouquemberg (Fauquembergue) et Mesnil-Paviot de

- 1 reg. 79 feuillets
701. Compte du domaine de Charleval, Ménesqueville, Bourg-Baudouin, Gournay et Mesnil-Paviot, engagé à Claude de Villequier : Nicolas Longuet, receveur..... 1600
1 reg. 77 feuillets
702. Compte du domaine de Charleval, Ménesqueville, Gournay et Mesnil-Paviot, engagé à Charlotte-Catherine de Villequier, comtesse de Clairvaux, vicomtesse de Guerche, baronne de Chappes, etc. : Jonas Marie, receveur.
..... 1606
1 reg. 65 feuillets
703. Compte du domaine de Charleval, Ménesqueville, Bourg-Baudouin, Gournay et Mesnil-Paviot, engagé à Charlotte-Catherine de Villequier : Jonas Marie, receveur 1610
1 reg. 72 feuillets
704. Compte du domaine de Charleval, Ménesqueville, Bourg-Baudouin, Gournay et Mesnil-Paviot, engagé à Alexandre de Faucon, sieur de Ris, premier président du Parlement de Normandie ⁽¹⁾ : Brien Hemet, receveur 1630
1 reg. 66 feuillets
705. Compte du domaine de Charleval, Ménesqueville, Bourg-Baudouin, Gournay et Mesnil-Paviot : Jacques Tierce, receveur commis..... 1640
1 reg. 86 feuillets
706. Compte du domaine de Charleval, Ménesqueville, Bourg-Baudouin, Gournay et Mesnil-Paviot : Jacques Tierce, receveur commis..... 1650
1 reg. 88 feuillets
707. Compte du domaine de Charleval, Ménesqueville, Bourg-Baudouin, Gournay et Mesnil-Paviot : Jacques Tierce, receveur commis..... 1660
1 reg. 87 feuillets
708. Compte du domaine de Charleval, Ménesqueville, Bourg-Baudouin, Gournay et Mesnil-Paviot : Pierre Sauger, receveur. 1670
1 reg. 104 feuillets
709. Compte du domaine de Charleval, Ménesqueville, Bourg-Baudouin, Gournay et Mesnil-Paviot : Pierre Lambert, receveur..... 1680
1 reg. 104 feuillets

Madame la Connétable. C'est à cette époque que Noyon-sur-Andelle perdit son nom pour prendre celui de Charleval, qui lui est resté. Charles IX entreprit d'y construire un château ; il n'était point achevé quand il céda ce domaine à Charles, comte de Mansfeld (Mansfeld) : celui-ci le céda à Catherine de Médicis qui le rétrocéda à son tour à Henri III le 19 décembre 1577. Camus et Milon, commissaires de Sa Majesté, le vendirent à faculté de rachat perpétuel à René de Villequier, 2366 l. 15 s. 9 d., « trois quarts de sel et douze primerneaux de rente, réservez les mathereaux tant de pierre que de bois qui sont sur les lieux et estoient destineez pour les bastiments commencez par Charles IX ».

⁽¹⁾ Charlotte de Villequier avait cédé ce domaine à Alexandre de Faucon de Ris le 7 janvier -1614.

710. Compte du domaine de Charleval, Ménesqueville, Bourg-Baudouin, Gournay et Mesnil-Paviot : Marguerite Gaillard, veuve de Pierre Lambert, en son vivant receveur 1690
1 reg. 100 feuillets
711. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Conches et Breteuil : Germain du Coudray, receveur 1584
1 reg. 396 feuillets
712. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Conches et Breteuil : Germain du Coudray, receveur, représenté par Jacques du Coudray, son fils et héritier 1600
1 reg. 352 feuillets
713. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Conches et Breteuil : Jacques du Coudray, receveur. Troisième volume, du fol. 899 au fol. 1297.
..... 1611
1 reg. 399 feuillets
714. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Conches : Jacques du Coudray, receveur. Quatrième et dernier volume, du fol. 1299 au fol. 1832.
..... 1611
1 reg. 661 feuillets
715. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Conches et Breteuil : Jacques du Coudray, receveur. Second volume, du fol. 703 au fol. 1563 1631
1 reg. 661 feuillets
716. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Conches et Breteuil : Nicolas du Coudray, receveur 1640
1 reg. 143 feuillets
717. Compte des deniers réservés au roi et des ventes de bois des vicomtés de Conches et Breteuil : Nicolas du Coudray, receveur 1645
1 reg. 134 feuillets
718. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Conches et Breteuil : Germain du Coudray, receveur 1690
1 reg. 290 feuillets
719. Registre de l'arpentage et mesure des fiefs de la forêt de Conches 1606
1 reg. 412 feuillets
720. Compte des amendes et exploits jugés en la maîtrise des eaux et forêts de Conches et Breteuil (2^{me} volume) 1629-1630
1 reg. 679 feuillets
721. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Coutances : Gieffroy de la Cour, receveur (terme de Pâques) 1583
1 reg. 207 feuillets

722. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Coutances : Guillaume Guisle et Guillaume Letellier, fermiers (terme de Saint-Michel)..... 1583
1 reg. 231 feuillets
723. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Coutances (terme de Pâques) : Guillaume Guisle et Charles Letellier, receveurs 1590
1 reg. 52 feuillets
724. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Coutances, engagé à Georges de Brancas, sieur de Villars. gouverneur du Havre-de-Grâce et de Pont-de-l'Arche, pour trois années, 1599, 1600 et 1601 : Jacob Le Prestre, commis ⁽¹⁾ 1601
1 reg. 332 feuillets
725. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Coutances, engagé à Georges de Brancas, sieur de Villars, gouverneur du Havre et de Pont-de-l'Arche : Bernard Corbet, receveur..... 1610
1 reg. 345 feuillets
726. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Coutances, engagé à Georges de Brancas : Christophe Robillard, receveur 1620
1 reg. 180 feuillets
727. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Coutances, engagé à Georges de Brancas : Gilles Bouillon, receveur 1630
1 reg. 303 feuillets
728. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Coutances, engagé à Georges de Brancas : Gilles Bouillon, receveur 1641
1 reg. 439 feuillets
729. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Coutances, engagé à Georges de Brancas : Thomas Bourdet, fermier, représenté par Gillette des Fontaines, sa veuve 1660
1 reg. 397 feuillets
730. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Évreux, Ezy, Pacy et Nonancourt (terme de la Toussaint) : Louis Le Mercier, vicomte et commis.
..... 1584
1 reg. 358 feuillets
731. Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Évreux (termes de Chandeleur, Ascension, Toussaint) : Eustache de Beausse, receveur 1590

⁽¹⁾ On lit au commencement de ce registre qu'en vertu d'un édit du mois d'août 1585, la vicomté de Coutances fut vendue, à faculté de rachat perpétuel, au duc et à la duchesse de Joyeuse pour 24.000 écus. Le roi, par lettres patentes du 10 janvier 1595, subrogea à son droit le sieur de Villars, amiral de France, gouverneur pour S. M. au bailliage de Rouen. L'amiral remboursa les 24.000 écus à Marie de Batarnay, veuve du duc de Joyeuse, héritière d'Anne de Joyeuse, son fils, et racheta ainsi le domaine de Coutances. Il le vendit, le 10 juillet 1595, à Jacques de Louval, sieur de Boissuset et Chancé, gouverneur de Tombelaine, et celui-ci le céda à Georges de Brancas, sieur de Villars, le 24 décembre 1596.

		1 reg. 377 feuillets
732.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Évreux (mêmes termes) : Eustache de Beausse, receveur	1610 1 reg. 673 feuillets
733.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Évreux (mêmes termes) : Allonce de Baignolles, receveur	1614 1 reg. 770 feuillets
734.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Évreux (mêmes termes) : Eustache de Beausse, receveur	1621 1 reg. 779 feuillets
735.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté d'Évreux (mêmes termes) : Pierre de Beausse, receveur	1630 1 reg. 384 feuillets
736.	-d°- (suite du compte précédent, du fol. 386 au fol. 894) : Pierre de Beausse, receveur	1630 1 reg. 509 feuillets
737.	Compte de la vicomté de Montivilliers pour les années 1497 à 1500, rendu par Bertrand de Pontbriant, écuyer, l'un des gentilshommes et pensionnaires de la maison du roi et vicomte de Montivilliers ⁽¹⁾	1497-1500 1 reg. 181 feuillets
738.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Montivilliers : Laurent Benoit, receveur	1579 1 reg. 250 feuillets
739.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Montivilliers : Guillaume de Beuriot, commis	1590 1 reg. 346 feuillets
740.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Montivilliers : Ch. Le Chevalier, commis	1600 1 reg. 33 feuillets
741.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Montivilliers : Ch. Le Chevalier, commis	1610 1 reg. 288 feuillets
742.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Montivilliers : Ch. Le Chevalier, commis	1620 1 reg. 368 feuillets

⁽¹⁾ On lit, sur le feuillet de garde de ce registre : « Document trouvé par M. Pierre Isabel, conseiller du roi, directeur préposé pour la confection des terriers du domaine du roi, 1747, chez un sieur Le Roi ayant été commis du sieur Isabel, et auquel il devoit 60 livres, pourquoi il s'en est saisy ».

743. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Montivilliers : Laurent Le Front, receveur 1630
1 reg. 358 feuillets
744. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Montivilliers : Louis Le Chevalier, commis 1640
1 reg. 402 feuillets
745. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Montivilliers : Louis Le Chevalier, commis 1645
1 reg. 262 feuillets
746. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Neufchâtel : François Avisse, receveur 1579
1 reg. 184 feuillets
747. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Neufchâtel : François Avisse, receveur 1580
1 reg. 186 feuillets
748. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Neufchâtel : Archambault Le Bon, receveur 1590
1 reg. 366 feuillets
749. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Neufchâtel : Jean Bodin, commis 1600
1 reg. 252 feuillets
750. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Neufchâtel : Jean Bodin, commis 1610
1 reg. 461 feuillets
751. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Neufchâtel : Guillaume Sadet, receveur 1620
1 reg. 220 feuillets
752. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Neufchâtel : Nicolas Sadet, receveur, représenté par Louis Le Brument, lieutenant général au siège de Neufchâtel 1627
1 reg. 151 feuillets
753. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Neufchâtel : Louis Bodin, receveur 1639
1 reg. 498 feuillets
754. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Neufchâtel : Louis Bodin, receveur 1650
1 reg. 438 feuillets
755. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Neufchâtel : Nicolas Mouchard, commis 1660

		1 reg. 291 feuillets
756.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Neufchâtel : Nicolas Mouchard, commis	1666
		1 reg. 242 feuillets
757.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Pont-de-l'Arche : Jean Le Sergent, receveur.....	1584
		1 reg. 428 feuillets
758.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Pont-de-l'Arche (année 1590 et Pâques 1591) : Jean Le Sergent, receveur.....	1590-1591
		1 reg. 530 feuillets
759.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Pont-de-l'Arche : Jean Lesieurre, receveur.....	1600-1601
		1 reg. 282 feuillets
760.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Pont-de-l'Arche : Georges Le Sergent, receveur	1610
		1 reg. 704 feuillets
761.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Pont-de-l'Arche : Charles Le Sergent, receveur.....	1620
		1 reg. 542 feuillets
762.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Pont-de-l'Arche : Charles Le Sergent, receveur.....	1629
		1 reg. 648 feuillets
763.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Pont-de-l'Arche : Charles Le Sergent, receveur.....	1640
		1 reg. 400 feuillets
764.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Pont-de-l'Arche : Charles Le Sergent, receveur ;	1645
		1 reg. 977 feuillets
765.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Rouen : Nicolas Dassier, receveur.....	1590
		1 reg. 388 feuillets
766.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Rouen : Jean Belis, receveur.	1600
		1 reg. 566 feuillets
767.	-d°- (suite du compte précédent, du fol. 572 au fol 1134).....	1600
		1 reg. 663 feuillets

768.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Rouen, pour les termes de Pâques et Saint-Michel 1610 (3 ^{me} et dernier volume, du fol. 1087 au fol. 1711) : Michel Lelieu, receveur.....	1610
		1 reg. 625 feuillets
769.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Rouen pour les termes de Pâques et Saint-Michel 1620 (2 ^e volume; du fol. 403 au fol. 846) : Nicolas Pallier. Receveur.....	1620
		1 reg. 390 feuillets
770.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Rouen : Nicolas Vallée, receveur.....	1630
		1 reg. 444 feuillets
771.	–d°– (suite du compte précédent, du fol. 386 au fol 880).....	1630
		1 reg. 495 feuillets
772.	–d°– (suite du compte précédent, du fol. 881 au fol. 1451).....	1630
		1 reg. 571 feuillets
773.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Rouen : Robert Marais, receveur,.....	1640
		1 reg. 564 feuillets
774.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Rouen : Robert Marais, receveur.....	1650
		1 reg. 480 feuillets
775.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Rouen : Robert Marais, receveur.....	1661
		1 reg. 564 feuillets
776.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Rouen pour une demi-année, 1 ^{er} juillet-31 décembre 1669: Louis Broussaud, receveur	1669
		1 reg. 252 feuillets
777.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, engagé à Christophe de Bassompierre, chambellan ordinaire de S. M., colonel entretenu de 1500 chevaux reitres, pour les années 1579 à 1581 : Gilles Blondel, receveur ⁽¹⁾	1581
		1 reg. 594 feuillets
778.	–d°– (suite du compte précédent, du fol. 595 au fol. 1180).....	1581
		1 reg. 586 feuillets

⁽¹⁾ Au commencement de ce registre se trouve la copie du contrat de vente fait par Henri III à Christophe de Bassompierre des vicomtés de Saint-Sauveur-Lendelin, Saint-Sauveur-le-Vicomte et de la baronnie de Néhou, pour 110.000 livres (6 septembre 1575) et un état des fiefs nobles mouvants de la vicomte de Saint-Sauveur-Lendelin, avec les noms de ceux qui les tiennent.

779. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin : Gilles Juhel, commis..... 1588-1590
1 reg. 227 feuillets
780. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin (2° volume, du fol. 833 au fol. 2032 : Michel Hozel, receveur 1605
1 reg. 1202 feuillets
781. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, engagé à Roger du Plessis, premier écuyer du roi, marquis de Montfort de Liancourt : Olivier Coespel, receveur ⁽¹⁾ 1630
1 reg. 646 feuillets
782. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, engagé à Roger du Plessis : Bonaventure Leroux, receveur, représenté par François Leroux, son fils..... 1640
1 reg. 780 feuillets
783. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin : Bonaventure de Mauconvenant, commis,..... 1667
1 reg. 680 feuillets
784. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin; Bonaventure de Mauconvenant, receveur..... 1668
1 reg. 680 feuillets
785. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, engagé à Christophe de Bassompierre, chambellan ordinaire de S. M., colonel entretenu de 1500 chevaux reîtres ; Jean Blondel, commis
..... 1579-1581
1 reg. 491 feuillets
786. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, réuni au domaine du roi par suite de la rébellion de Christophe de Bassompierre ; Jean Blondel, receveur 1589
1 reg, 421 feuillets
787. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; Nicolas Froland, receveur ⁽²⁾ 1600
1 reg. 963 feuillets
788. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, engagé à Frédéric, duc de Wurtemberg ; Albert Vay, commis..... 1610

⁽¹⁾ On lit au commencement de ce registre que le roi Henri IV vendit à faculté de rachat perpétuel à Frédéric, duc de Wurtemberg, comte de Montbéliard, les domaines d'Alençon en Cotentin, Valognes, Saint-Sauveur-Lendelin et la baronnie de Néhou pour 756.098 livres 11 s. 8 d. t. Ce prince les céda, le 6 septembre 1612, pour pareille somme, à Marie de Médicis, qui, à son tour, céda, en 1622, le domaine de Saint-Sauveur-Lendelin à Roger du Plessis, marquis de Montfort et de Liancourt.

⁽²⁾ Au commencement de ce registre se trouve la copie du bail de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, fait à Nicolas Froland, de Valognes, pour une durée de neuf années, par Louise de Radeval, veuve de Christophe de Bassompierre (1^{er} mars 1600).

- 1 reg. 266 feuillets
789. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, engagé à Marie de Médicis ; Gilles Poerier, commis 1620
1 reg. 288 feuillets
790. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, engagé à Jean-François de la Guiche, sieur de Saint-Géran et de Sainte-Marie-du-Mont, maréchal de France ; Claude Le Mouton, receveur ⁽¹⁾ .. 1630
1 reg. 302 feuillets
791. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, engagé au maréchal de Saint-Géran ; Claude Le Mouton, receveur..... 1640
1 reg. 297 feuillets
792. Compte du domaine ordinaire de la vicomte de Saint-Sauveur-le-Vicomte, engagé au maréchal de Saint-Géran ; Jacques Le Mouton, receveur 1650
1 reg. 292 feuillets
793. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, engagé au maréchal de Saint-Géran ; Jacques Le Mouton, receveur 1656
1 reg. 312 feuillets
794. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, engagé au maréchal de Saint-Géran ; David Devin, vicomte et commis. 1666
1 reg, 304 feuillets
795. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, engagé au maréchal de Saint-Géran ; David Devin, vicomte et commis. 1668
1 reg. 326 feuillets
796. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sylvain-le-Thuit ; Pierre De Launay, fermier ⁽²⁾ 1585
1 reg. 85 feuillets
797. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sylvain-le Thuit ; Pierre de Launay, fermier 1591
1 reg. 83 feuillets
798. Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sylvain-le-Thuit, engagé à François, duc de Luxembourg ; Georges Le Bourgeois, fermier ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Dès 1620, la reine-mère avait cédé le domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte et Néhou à Jean Philippeaux, sieur de Villesavin, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé. Celui-ci le rétrocéda en 1623 à Jean-François de la Guiche.

⁽²⁾ Au commencement de ce registre a été transcrite la copie du bail du domaine de Saint-Sylvain-le-Thuit, fait pour la durée de dix années à Pierre de Launay par Nicolas Le Beauclerc, sieur du Vivien, au nom de François, duc d'Anjou, frère unique du roi (3 décembre 1581).

⁽¹⁾ Au commencement de ce registre se trouve la copie du bail du domaine de Saint-Sylvain-le-Thuit, fait pour six ans à Georges Le Bourgeois par François, duc de Luxembourg, prince de Tingry, pair de France, seigneur, à cause de Marguerite de Lorraine, sa femme, des vicomtés d'Argentan, Exmes, Saint-Sylvain-le-Thuit, Avranches, Alençon (3 octobre 1608). Il en jouissait par suite de l'engagement qui en avait été fait au duc de Lorraine, premier mari de Marguerite de Lorraine.

	 1601
		1 reg. 115 feuillets
799.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sylvain-le-Thuit, engagé à François, duc de Luxembourg ; Georges Le Bourgeois, fermier	1610
		1 reg. 94 feuillets
800.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sylvain-le-Thuit, engagé à Marguerite de Lorraine, veuve de François de Luxembourg ; Nicolas Jourdain, fermier.....	1620
		1 reg. 155 feuillets
801.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sylvain-le-Thuit, engagé à Marguerite de Lorraine ; Jacques Lefebvre, vicomte et commis	1630
		1 reg. 153 feuillets
2 B 802.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sylvain-le-Thuit, engagé à Marguerite de Lorraine ; Jean Roger, fermier receveur.....	1637
		1 reg. 165 feuillets
803.	Compte des deniers réservés au roi de l'engagement du domaine de la vicomté de Saint-Sylvain-le-Thuit, Pierre Laisné, fermier.....	1645
		1 reg. 144 feuillets
804.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sylvain-le-Thuit, engagé au marquis de Blérancourt ; Guillaume Beauzouc, fermier	1650
		1 reg. 211 feuillets
805.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sylvain-le-Thuit, engagé au marquis de Blérancourt ; Pierre Morel, fermier.....	1660
		1 reg. 260 feuillets
806.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sylvain-le-Thuit, engagé au marquis de Blérancourt ; Robert Le Boucher, vicomte et commis.	
	 1664
		1 reg. 232 feuillets
807.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Saint-Sylvain-le-Thuit, engagé à Léon Pottier, duc de Gesvres, pair de France et héritier bénéficiaire du duc de Gesvres, son père, engagiste ; Claude Assire, commis	1683
		1 reg. 254 feuillets
808.	Compte particulier des charges locales du domaine de la vicomté de Saint-Sylvain-le-Thuit, engagé au duc de Gesvres ; Jean Blanchard, receveur	1690
		1 reg. 60 feuillets

809.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Valognes ⁽¹⁾ , engagé au duc et à la duchesse de Joyeuse ; Thomas Gautier pour Jean Le Crosnier, commis,.....	1590
		1 reg. 380 feuillets
810.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Valognes, engagé au duc et à la duchesse de Joyeuse ; Mathurin Levesque, receveur ⁽²⁾	1600
		1 reg. 551 feuillets
811.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Valognes, engagé à Frédéric, duc de Wurtemberg ; Mathurin Levesque, receveur.....	1610
		1 reg. 693 feuillets
812.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Valognes, engagé à Marie de Médicis ; Nicolas Diénie, receveur ⁽³⁾	1620
		1 reg. 724 feuillets
813.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Valognes, engagé à Jacqueline de la Grange, veuve de Honorat de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan ; Laurent Bessin, receveur, représenté par Guillaume Marmion, commis ⁽⁴⁾	1630
		1 reg. 812 feuillets
814.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Valognes ; Guillaume Marmion, receveur	1640
		1 reg. 434 feuillets
815.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Valognes ; Guillaume Bazan, vicomte et commis	1650
		1 reg. 892 feuillets
816.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Valognes ; Pierre Mangon, vicomte et commis	1660
		1 reg. 874 feuillets
817.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Vire ; François Périn, receveur.....	1583
		1 reg. 132 feuillets
818.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Vire ; Pierre Castel, receveur.	1590

⁽¹⁾ La vicomté de Valognes avait été adjugée pour 21.500 écus à la duchesse de Joyeuse le 29 septembre 1588, en conséquence de l'édit du roi du mois d'août 1585.

⁽²⁾ Le 29 mars 1616, Marie de Batarnay, femme de Guillaume de Joyeuse, maréchal de France, céda aux sieur François Allemant et Pierre Maupeou le domaine de Valognes, qu'elle disait être venu à elle et à son mari par le trépas d'Anne de Joyeuse, leur fils, amiral de France.

⁽³⁾ Marie de Médicis tenait ce domaine en vertu de la rétrocession qui lui en avait été faite par le duc de Wurtemberg.

⁽⁴⁾ Honorat de Beauvilliers tenait ce domaine en vertu de la rétrocession qui lui en avait été faite par Marie de Médicis le 20 décembre 1621.

		1 reg. 229 feuillets
819.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Vire ; Jean Juhel, receveur	1600 1 reg. 272 feuillets
820.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Vire ; Pierre Petron, receveur.....	1610 1 reg. 380 feuillets
821.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Vire ; Jean de Bauquet, receveur.....	1611 1 reg. 482 feuillets
822.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Vire ; Jean de Bauquet, receveur.....	1615 1 reg. 376 feuillets
823.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Vire ; Jean de Bauquet, receveur.....	1616 1 reg. 391 feuillets
824.	Compte du domaine ordinaire de la vicomté de Vire ; Jean de Bauquet, receveur.....	1620 1 reg. 406 feuillets
825.	États finaux des comptes des deniers communs	1635 1 reg. 186 feuillets
826.	États finaux des comptes des deniers communs	1637 1 reg. 180 feuillets
827.	États finaux des comptes des deniers communs	1649 1 reg. 219 feuillets
828.	Bordereaux des recettes et dépenses des comptes des tailles de diverses élections de Normandie – des octrois d’Argentan, Bayeux, Caen, Caudebec, Dieppe, Gournay, Le Havre, Pont-Audemer, Vire – état des charges des octrois d’Argentan.	1691-1787
829.	Bordereaux des recettes et dépenses des comptes des bois et domaines des généralités d’Alençon, Caen et Rouen.....	1767-1783
830.	Bordereaux des recettes et dépenses des comptes de capitation, premier et second vingtième et 4 sols pour livre des généralités d’Alençon, Caen et Rouen – des gages des officiers du Parlement – de l’imposition de la taille et accessoires de la capitation, des vingtièmes et des 4 sols pour livreXVIII ^e siècle	
831.	Bordereaux des recettes générales des généralités d’Alençon, Caen et Rouen.	1771-1786 11 cahiers papier, 319 feuillets

832. Fragment de compte de la recette générale de Normandie (du fol. xvii au fol. CLVIII) vers 1760
1 reg. 141 feuillets
833. États et comptes divers de la généralité d'Alençon – État des domaines – Procès entre Jacques Durand, sieur de Valence, et Gabriel de la Fontaine, fermiers associés 1648-1770
834. « Registre des augmentations de gages, affranchissements de taille et autres affaires extraordinaires pour compter à Messieurs les Receveurs généraux des finances de la généralité d'Alençon »..... 1706
1 reg. 91 feuillets
835. Contrôle des quittances de finances de la généralité de Caen 1752-1778
9 cahiers non reliés
836. Fragment de compte de la recette du domaine (1634) et comptes des droits de contrôle et autres de la généralité de Caen (1706 et 1735-1736)
..... 1634-1736
837. État de la recette et dépense du domaine de la généralité de Rouen..... 1719
838. État au vrai de la recette et dépense des domaines et bois de la généralité de Rouen 1778
839. Fragment d'un compte de la vicomté d'Arques..... 1530-1531
840. État au vrai de la recette et dépense du domaine de la vicomté de Neufchâtel pour les termes de Pâques et Saint-Michel 1620. Autre pour l'année 1660.
..... 1620-1660
841. Fragments de comptes de la vicomté de Neufchâtel 1628-1629. Autre de 1655..... 1628-1655
842. État au vrai de la recette et dépense du domaine de la vicomté de Rouen (forêts)..... 1625-1626
1 cahier, 26 feuillets
843. Comptes et fragments de comptes du domaine du roi en Normandie.
.....xvi^e-xviii^e siècles
9 cahiers parchemin

RECETTE DES TAILLES

- 2 B 844. Fragment d'un état général de répartition de la taille entre les généralités du royaume..... 1788
845. Documents concernant la recette des tailles (généralités d'Alençon et Caen).
..... 1663-1780
846. Compte de la recette des tailles et crues de l'élection d'Andely 1748

1 reg. non relié 157 feuillets

847. État au vrai de la recette des tailles de l'élection d'Arqués 1669
848. Élection de Conches : états de distribution de deniers à prendre sur la recette des tailles..... 1632-1668
849. Compte de la recette des tailles de l'élection de Lisieux 1611
1 reg. 41 feuillets
850. Élection de Lisieux : répartition de la taille; états de recette et dépense du receveur Jean-Baptiste Mallet ; états des restes dus aux paroisses sur les impositions..... 1648-1656
851. Élection de Lyons : état au vrai de la recette et dépense des tailles..... 1668
852. Élection de Montivilliers : ville du Havre : compte des levées faites sur les taverniers et les marchandises (1663-1664) – Registre des droits de contrôle (1664) – compte des vivres de la marine (1748)..... 1663-1748
853. Compte des impositions ordinaires et extraordinaires de l'élection de Neuf-châtel 1719-1721
854. Élection de Pont-1'Evêque : taille proportionnelle de la ville de Pont-1'Évêque; taxe des officiers de l'élection..... 1656-1751
855. État des quatrièmes de l'élection de Rouen. 1605
856. Élection de Valognes : ville de Valognes. Droits de tarif : affaire entre les privilégiés et les bourgeois..... 1709
857. Procès-verbaux de scellé des minots à mesurer le sel (en la Chambre de la Cour des comptes, aides et finances de Normandie) 1744-1745
-

TABLE

	N ^{os}
Généralités.....	1 à 43
Mémoriaux	44 à 177
Plumitifs	178 à 360
Gardes-Nobles.....	361 à 380
Hommages, Aveux et Dénombrements.....	381 à 493
Terriers, Journaux de rente, Gages-Plèges	494 à 507
Journaux de recette du domaine	508 à 520
Ventes, Aliénations, Engagements.....	521 à 547
Comptes.....	548 à 843
Recette des tailles	844 à 857

ROUEN
IMPRIMERIE LECERF
1934